
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 18 novembre 2019

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 17 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan BOCQUET procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents: M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – M. Didier VULLIERME – Mme Agnès THOUVENOT – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTOIS – M. Loïc CHABRIER – Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET – M. Alain BRISSARD – – Mme Pascale CROZON – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – M. Pascal MERLIN - M. Stéphane FRIOUX – M. Hector BRAVO – Mme Chafia TIFRA (en retard) – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Yasmina SALHI - Mme Natalie PERRET (en retard) - M. Ikhlef CHIKH – Mme Christine GOYARD – M. Gilbert-Luc DEVINAZ – Mme Martine MAURICE – Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI – M. Régis LACOSTE – Mme Emmanuelle HAZIZA (en retard) – Mme Michèle MOREL – M. Stéphane PONCET – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Zemorda KHELIFI – M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Chantal ROUX (excusée, en retard, pouvoir à Mme Christine GOYARD)
Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (excusée, pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT)
M. Movses NISSANIAN (excusé, pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)
Mme Djamila GHEMRI (excusée, pouvoir à M. Hector BRAVO)
Mme Chafia TIFRA (excusée, en retard, pouvoir à Mme Sarah SULTAN)
M. Yann CROMBECQUE (excusé, pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)
M. Frédéric VERMEULIN (excusé, pouvoir à M. Damien BERTHILIER)
M. Jacky ALBRAND (absent)
Mme Samia BELAZIZ (excusée, pouvoir à M. Loïc CHABRIER)
Mme Natalie PERRET (excusée, en retard, pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)
Mme Marie-Neige BLANC (excusée, pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)
Mme Prune CHANAY (excusée, pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)
M. Jean-Wilfried MARTIN (excusé, pouvoir à Mme Virginie PANICO)
M. Nenad FINDRIK (excusé, pouvoir à M. Stéphane PONCET)

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil. Je demande à Jonathan Bocquet de procéder à l'appel nominal.

(M. Jonathan BOCQUET procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci. Vous aurez à signer la feuille de présence qui correspond à cet appel nominal et qui circulera dans les travées de notre assemblée.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019.

Il n'y a pas d'observation ? Donc, je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par la délibération du 14 avril 2014. C'est un simple rappel pour vérifier qu'elle a bien été distribuée.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal mais, avant, je vous indique, comme je le fais chaque fois, que le prochain Conseil Municipal, au cours duquel nous voterons le budget, aura lieu le 19 décembre 2019 et ce sera un jeudi.

Nous avons à l'ordre du jour des rapports donnant lieu à un vote, d'autres non, sachant que même le vote sur les orientations budgétaires est pour prendre acte que cela vous a été présenté. Ce sont des communications au sens large du terme.

1 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une série d'interventions de presque tous les groupes sur ce sujet pour quatre minutes chacun. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur le Maire.

Comme chaque année, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce rapport en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans la collectivité. C'est un rapport qui est obligatoire depuis la loi du 4 août 2014.

Mesdames, messieurs, vous savez que la lutte contre les discriminations sexistes, la lutte contre les violences et injures à caractère sexiste, la lutte contre les préjugés qui enferment, qui minorisent les femmes, doit rester un combat collectif permanent. L'actualité résonne de l'horreur des féminicides, des mots d'Adèle Haenel, mais aussi du silence de toutes celles qui n'ont pas osé parler et qui n'osent pas parler.

La collectivité prend sa part dans ce combat avec méthode et détermination. L'intervention de la Ville se fait selon une progression qui chemine de la prise de conscience de ces inégalités et des stéréotypes de sexe vers le changement des pratiques

et des organisations. La reconnaissance de l'existence des inégalités de sexe est un premier pas indispensable à l'action. Ensuite, nous pouvons agir mais, pour agir, il faut d'abord comprendre. Les inégalités doivent être identifiées, mesurées, pour permettre l'analyse des processus qui les produisent. C'est toute l'originalité du travail que la Ville conduit.

Nous avons toujours nos quatre axes de méthode que nous poursuivons :

- un axe sur notre fonction de ville employeur ;
- un axe sur une ville qui, bien sûr, met en œuvre des politiques publiques dans différents domaines ;
- un axe qui garantit l'égalité de droit ;
- un axe transversal qui permet toujours de mesurer et de sensibiliser.

Vous avez sous les yeux la totalité du rapport, je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive, je mettrai en évidence quelques points saillants qui, pour moi, symbolisent le travail et l'importance du travail conduit dans notre ville, un travail qui est toujours transversal puisque porté conjointement avec les élus notamment en charge des politiques publiques sectorielles, Ali Mohamed Ahamada pour le sport, Damien Berthilier pour l'éducation, Loïc Chabrier pour la culture et Dominique Balanche pour les ressources humaines.

C'est à la fois toute la richesse de cette délégation qui est transversale mais aussi la complexité de mise en œuvre.

Dans les points saillants, je mettrai en évidence à nouveau le site Internet qui est en ligne depuis le début de l'année « non-discrimination.villeurbanne.fr », avec une entrée sur l'égalité femmes/hommes. C'est à la fois un site ressources et qui met en évidence les richesses de nos territoires et ce que mettent en œuvre nos partenaires. Je ne sais pas si vous l'avez consulté récemment mais, en ce moment, a lieu une exposition sur le campus de La Doua intitulée « Tu portais quoi ce jour-là ? », et c'est aussi le rôle de la Ville de mettre en évidence les actions de son territoire. L'exposition est visible jusqu'à la fin du mois de novembre.

Deuxième point important, c'est notre campagne annuelle de communication, de sensibilisation. « Le sport n'a pas de sexe », c'était la campagne de novembre 2018, vous l'avez vue sûrement dans les rues de notre ville. C'est une campagne qui a eu beaucoup de retentissement, nous avons eu beaucoup de retours très positifs, à la fois des habitants et des habitantes, mais aussi des clubs sportifs qui sont extrêmement nombreux à s'engager dans la démarche d'égalité dans le sport. À ce titre, on peut souligner qu'une douzaine d'associations sportives se sont engagées dans le label « Sport engagé ». C'est un élément qui est extrêmement important, à la fois cette communication et ce parallélisme, cette mise en œuvre dans des actions très concrètes.

Je vous invite à découvrir à partir de mercredi, sur les affichages de la ville, la nouvelle campagne « Pompier ou pompière », « Chef ou cheffe », trois panneaux seront diffusés dans l'ensemble de la ville.

Troisième sujet sur les politiques éducatives, particulièrement le travail qui a été conduit

cette année à Chamagnieu. Chaque année, 3 500 enfants se rendent à Chamagnieu, soit en classe de découverte soit en centre de loisirs. Et parce que nous sommes convaincus que l'égalité femmes/hommes se construit dès le plus jeune âge, nous avons souhaité avec Damien Berthilier, en lien étroit avec le projet éducatif de territoire, conduire une étude action à Chamagnieu sur les pratiques pédagogiques et éducatives à l'œuvre dans ce centre de plein air.

Il s'agit de sensibiliser et former les professionnels du domaine éducatif sur l'égalité filles/garçons, mais aussi d'analyser et de faire évoluer les pratiques professionnelles. C'est dans ce cadre qu'une étude action a eu lieu avec des observations, des auto-observations de la part des professeurs et surtout des animateurs, des professionnels salariés de la Ville qui sont présents tout au long de l'année à Chamagnieu.

Beaucoup de points mis en évidence permettent de souligner les bonnes pratiques pédagogiques des équipes de Chamagnieu mais aussi, comme toujours, des points d'amélioration, des éléments qui ont été remontés, notamment par la manière d'appeler les filles et les garçons. Le fait d'appeler une petite fille « ma puce » ou un garçon « mon super héros » ne renvoie pas à la même valorisation. Certains jeux restent encore très genrés avec des princesses en rose et des chevaliers en bleu. Ce sont des choses que nous voyons dans l'ensemble des centres de loisirs, dans l'ensemble des classes de découverte, mais avec cette formation action, cette auto-observation, les équipes de Chamagnieu ont vraiment pris conscience et sont extrêmement intéressées et impliquées pour faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Autre élément, le groupe de travail qui s'est mis en place dans le domaine de la culture. Je faisais allusion en introduction aux propos d'Adèle Haenel mais il y a aussi bien sûr ceux de Valentine Monnier. La culture, malgré cette promesse d'émancipation qu'elle porte, n'échappe pas au processus de domination des hommes sur les femmes. Et, là encore, il ne s'agit pas de désigner mais de travailler collectivement. C'est un travail qui est extrêmement important, qui ne doit pas non plus porter une vision binaire sur la culture (il y a égalité ou il n'y a pas égalité dans la culture), il s'agit au contraire d'observer, de mesurer, par exemple la place des femmes dans les pièces de théâtre qui sont présentées, dans la direction des établissements, parmi les réalisateurs, les producteurs, les publics.

C'est aussi s'appuyer sur les dynamiques qui sont déjà à l'œuvre sur le territoire, notamment celle de l'École nationale de musique qui, depuis plusieurs années, forme ces enseignants, sensibilise les élèves à cette égalité dans la culture, à la fois dans les pratiques mais aussi dans les œuvres jouées, dans les œuvres représentées.

Je terminerai sur les ressources humaines dans la commune. C'est l'exercice annuel du rapport de situation comparée qui nous permet de mesurer l'emploi des femmes dans la collectivité. Les femmes sont surreprésentées dans la collectivité, mais c'est une donnée constante dans la fonction publique territoriale, avec 60 % de femmes qui travaillent dans notre collectivité.

L'âge moyen de départ à la retraite des hommes est inférieur de 10 mois à celui des femmes. Là aussi, cela correspond à une structuration de la population active que l'on retrouve dans l'ensemble de notre pays. Les temps partiels concernent 15 % de femmes

contre 2 % d'hommes. L'écart de rémunération moyenne est de 12,3 %. Le taux de fréquence des accidents du travail est de 49 % pour les femmes et de 59 % pour les hommes. Le nombre de jours de formation est inférieur pour les femmes par rapport aux hommes.

Ces données sont exactement les mêmes que celles observées dans la fonction publique territoriale.

Je soulignerai les deux axes de travail que nous menons conjointement avec Dominique Balanche sur la façon dont on analyse l'arrivée d'un enfant chez une femme dans son parcours professionnel, notamment dans les processus de promotion. C'est un travail qui est en cours au sein de la direction des Ressources Humaines, qui est long parce qu'il faut comparer sur un temps long. Nous sommes certains que cela portera ses fruits, notamment sur toute la logique de promotion en œuvre dans notre collectivité.

Le deuxième axe de travail, c'est la façon dont on travaille sur la pénibilité parfois et souvent restée invisible des métiers dits féminins. Dans un certain nombre de métiers, la pénibilité est valorisée et mise en évidence avec un régime indemnitaire spécifique. Bien souvent, les métiers dits féminins ne bénéficient pas de ces régimes indemnitaires. Le travail de la collectivité, c'est aussi de rendre visible cette pénibilité.

C'est un aperçu de ce que la Ville réalise en termes d'égalité femmes/hommes mais notre action ne se limite pas à une action qui serait municipale, c'est l'action de tout un territoire.

En fin de Conseil Municipal, nous vous proposerons une délibération de soutien au Planning familial, nous y reviendrons. C'est bien sûr le soutien aux associations nombreuses engagées sur notre territoire. Nous avons notamment des associations qui sont très engagées dans le champ du droit, et c'est bien parce que le droit est l'égalité que nous devons soutenir toujours cet axe d'accès au droit.

Dans nos axes de travail que nous souhaitons développer, notamment avec l'observatoire des discriminations que nous avons démarré depuis juillet 2019, nous voulons prendre en compte les discriminations que les femmes vivent, notamment dans l'accès aux soins, dans l'accès à la santé.

Voilà les axes de travail que nous portons aujourd'hui. Plus que jamais, l'égalité femmes/hommes est un combat et la Ville doit y prendre sa part.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci madame Thouvenot. J'ai plusieurs interventions pour une durée de quatre minutes environ. Madame Maurice, non inscrite, dans un premier temps ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette communication, qui nous est présentée ce soir pour la quatrième année fait suite à l'application de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Je vais tout d'abord de nouveau féliciter Mme Thouvenot et toute l'équipe qui l'entoure pour ce travail très précis et détaillé qui permet de faire un état des lieux assez pertinent,

sur la progression des réalisations concrètes sur le sujet d'année en année, et sur la prise de conscience réelle du sujet par les élus.

En 2018, j'avais soulevé le fait que l'on ne pouvait exclure du débat municipal les grands débats nationaux relatifs à la violence dont les femmes sont victimes. À l'époque, c'était l'affaire Weinstein qui était au cœur de l'actualité, aujourd'hui, ce sont les 131 féminicides connus à ce jour qui nous interpellent, et, malheureusement, force est de constater que le sexisme est encore trop présent au quotidien pour nous les femmes et que, pour certaines, c'est même dramatique puisqu'elles meurent sous les coups de leur conjoint le plus souvent.

C'est une réalité à laquelle les services des RH de notre Ville peuvent être confrontés, il est important d'en parler, et la mise en place de l'observatoire des discriminations et les actions de lutte contre les violences sexistes sont tout à fait appropriées.

Pour en revenir au dossier qui nous est présenté ce soir, on note la prise en compte de l'égalité femmes/hommes de plus en plus importante et lisible dans l'espace public, l'ENM et le Rize sont toujours très mobilisés sur le sujet au travers de nombreuses actions. On salue de nouveau le succès du 8 mars autour des droits de la femme, de l'aide apportée aux associations œuvrant dans ce domaine sur notre territoire, en soutenant les nombreux projets au travers de subventions dans le domaine culturel, au travers de projections de films, de rencontres, bref, beaucoup d'investissement de la part de tous les acteurs qui participent à la vie municipale. La féminisation dans la filière sportive est aussi à l'honneur et la campagne de communication « Le sport n'a pas de sexe » a été bien perçue.

C'est un fait indéniable observé par nos clubs, pour ma part en qualité de présidente d'un club sportif. Il faut noter qu'uniquement sur les sports de combat, les femmes représentent plus de 35 % de nos licenciés. Et la mise en place d'un label « Sport Engagé » récompense les associations et clubs sportifs engagés dans cette démarche entre autres.

Je ne reviendrai pas sur tous les chiffres du rapport, j'en retiendrai juste quelques-uns : 67 % des agents de notre collectivité sont des femmes avec une augmentation de 1 % par rapport à 2017, alors que nous sommes à 61,3 % sur le plan national, mais, malheureusement, les agents contractuels sont encore représentés par 69 % de femmes pour 31 % d'hommes, même si cela s'explique car les remplacements sont souvent dans les métiers de service des filières sanitaires et sociales. Il faut y travailler.

Il y a encore une nette différence entre les emplois administratifs très féminins et les emplois techniques très masculins.

La rémunération des femmes, à l'exception de la filière sportive, est encore inférieure de 12,3 % à celle des hommes à temps complet, mais on note une petite amélioration puisque nous sommes passés de 228 € de différence contre 233 € en 2015.

En ce qui concerne le temps partiel, cela représente 93 % des femmes et elles ont tendance à récupérer les heures supplémentaires plutôt que de se les faire payer, contrairement aux hommes, et elles sont encore moins promues car les emplois qu'elles occupent s'y prêtent moins.

Un point positif, c'est l'amélioration des formations avec un plan de formation mis en place qui a permis à 1 274 agents d'en bénéficier. Toutefois, un point de vigilance sur les écarts des temps de formation entre les femmes et hommes souvent liés aux métiers et statuts des uns et des autres : 2,1 jours pour les femmes contre 2,6 jours pour les hommes. Attention que l'écart ne se creuse pas plus !

Au regard de tous ces éléments, je dirai que la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Villeurbanne est plutôt bien gérée, qu'elle va dans le bon sens, et que ce rapport nous conforte sur ce point.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci madame Maurice. Madame Itri, pour le groupe UDI ?

Mme Dominique ITRI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, l'égalité hommes/femmes passe par une mobilisation de tous.

Nous saluons les actions entreprises par la Ville de Villeurbanne depuis 2014 pour remédier à cette discrimination. Nonobstant la volonté des élus et les mesures mises en place, il reste encore un long chemin avant d'arriver à parler d'une égalité hommes/femmes. En particulier, nous notons qu'à Villeurbanne, la rémunération moyenne nette est globalement de 12 % inférieure pour les femmes avec une moyenne nationale de 9 % seulement.

Il est donc important de faire régulièrement le point en la matière, mais nous apportons notre soutien aux élus de la Ville de Villeurbanne dans cette lutte contre les inégalités hommes/femmes.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaitons tout d'abord remercier les services pour la qualité de leur travail, ils nous ont permis durant tout ce mandat de pouvoir bénéficier d'un panorama exhaustif annuellement des actions menées sur le territoire en faveur de l'égalité femmes/hommes. Nous n'avons pu que constater une montée en puissance depuis 2014 du travail qui a été entrepris sur cette thématique et nous nous en félicitons. L'égalité femmes/hommes a été au cœur de l'actualité ces derniers mois avec des affaires médiatisées, mais elle est surtout un enjeu de société qui doit se travailler dans l'ensemble des espaces publics et sociaux et à tout âge.

Force est de constater que cette année a été particulièrement riche en actions et projets dans divers domaines tels que :

- l'excellente campagne de communication autour de « Le sport n'a pas de sexe. » ;
- l'inscription de cet enjeu dans le nouveau projet éducatif de territoire et le projet pédagogique de Chamagnieu ;
- le nouveau label des clubs engagés ;

- différentes expositions, temps d'échanges, et bien d'autres actions.

Même si plusieurs de ces mesures étaient déjà présentes dans le rapport de l'année dernière, l'ensemble va dans le bon sens, l'accélérateur a été passé ces derniers mois et cela est positif.

Il n'en reste pas moins que les inégalités femmes/homme demeurent sur notre territoire et à l'intérieur de notre mairie au regard de la politique RH.

Pour l'année 2019, un poste de chargé d'études et de projets égalité et non-discrimination en contrat CIFRE a été créé en 2017 pour accompagner la mise en place des actions, et un budget de prestations spécifiques de 7 000 € a été prévu pour sensibiliser et soutenir les projets spécifiques autour de cette question ; 7 000 €, c'est bien, mais ce n'est clairement pas assez.

Idem pour les subventions aux associations. Nous avons bien conscience que, sur ce sujet, la Mairie ne peut pas faire toute seule. Elle doit tout d'abord être exemplaire, nous y reviendrons dans un instant, elle doit aussi donner une ligne directrice et des moyens à ses partenaires pour que l'égalité femmes/hommes soit un axe prioritaire d'action pour eux aussi.

En interne, dans les services de la Ville, les écarts restent importants même s'ils sont, comparativement à la fonction publique globalement, moins élevés. Le temps partiel choisi concerne toujours 15 % de femmes et seulement 2 % d'hommes. L'écart entre la rémunération moyenne nette des femmes et des hommes est de 12,5 %. L'ancienneté, le temps partiel, les heures supplémentaires peuvent expliquer cet écart mais il réside surtout dans la structuration même de notre institution avec un mécanisme de ségrégation et d'autocensure, avec une sous-représentation des femmes dans les postes supérieurs dans la hiérarchie même si, dans la direction générale, les femmes sont plus représentées.

Enfin, on ne peut pas agir contre les violences faites aux femmes sans également aborder la question de leur accueil dans les commissariats de police lorsqu'elles viennent porter plainte. Les femmes doivent parfois beaucoup insister pour pouvoir porter plainte. Ce sujet est-il abordé avec le commissariat de Villeurbanne ? Il est dommage que, dans ce rapport, il ne soit pas fait état, en matière de violences faites aux femmes, des orientations du contrat local de sécurité élaboré par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dont, je le rappelle, le maire est l'animateur. Vous parliez de transversalité, madame l'adjointe, c'est pour cette raison que je me permets cette remarque.

Par ailleurs, les services de police municipale sont-ils formés sur la question des violences faites aux femmes ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyens, y a-t-il une intervention ?

M. Jonathan BOCQUET.- Nous retirons notre intervention, nous avons préféré nous associer à celle à venir de Pascale Crozon.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Rassemblement National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous soumettez pour avis le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à Villeurbanne. Sur le principe, on ne peut qu'approuver l'objectif de cette démarche qui tente de corriger d'éventuelles disparités. Cependant, à la lecture de ce document, on découvre rapidement les dérives et les excès qu'une politique locale mal ciblée peut engendrer.

Le postulat de départ de ces démarches est de parvenir à une égalité entre les hommes et les femmes. Rappelons que, d'un point de vue juridique, cette égalité n'était pas évidente, la Révolution de 1789, abstraitement égalitariste et concrètement discriminatoire, accordait le titre de citoyenne aux femmes tout en leur refusant le droit de cité. On pourrait même parler d'une misogynie intrinsèque des révolutionnaires prenant comme argument la faiblesse de la constitution féminine et les lois de la nature pour reléguer les citoyennes à la vie domestique. L'infériorité de la nature féminine s'est donc perpétuée par conservatisme social.

L'égalité des droits est le résultat des mutations sociales et le résultat d'un long combat. Reste que, dans les faits, les inégalités persistent et peuvent justifier une politique publique. Les moyens d'action mis en œuvre à Villeurbanne sont importants : site Internet, observatoire des discriminations, réseau de vigilance, subvention aux associations. Les moyens accordés à cette politique publique peuvent même paraître disproportionnés au regard des résultats : en 2018, 83 situations potentiellement discriminatoires recensées mais seulement 2 cas évoqués sur le critère du sexe. Rapport 2018 sur le personnel municipal : aucune discrimination flagrante, celles qui apparaissent sur les traitements sont expliquées.

Au sein du personnel municipal, les femmes sont majoritaires, notamment dans les postes d'encadrement, ce qui prouve simplement que nous ne sommes pas en Arabie Saoudite.

On en vient donc aux dérives de cette démarche égalitaire. À la lecture du rapport, on comprend vite qu'il s'agit non plus de parvenir à une égalité de fait ou de corriger d'anciens stéréotypes, mais plutôt de traquer le sentiment de discrimination, de rééduquer la population, notamment la jeunesse, de déconstruire les fondements d'une supposée société traditionnelle au nom du principe d'égalité. Cette sémantique ainsi que certaines actions locales démontrent que l'on a basculé dans une idéologie excessive.

Ainsi, l'École nationale de musique devient un terrain d'expérimentation idéologique. Alors que, parmi les élèves, les femmes sont majoritaires, vous traquez les disparités en fonction des départements. Depuis 2013, l'école produit des statistiques sexuées sur les élèves inscrits par département. Résultat, le département Jazz devient suspect car trop fréquenté par les élèves masculins. Il est vrai qu'un groupe de jazz, c'est souvent une chanteuse et un orchestre, si on souhaitait l'inverse, il fallait faire appel au répertoire de Claude François.

Un projet a été mis en place afin de repérer et agir sur les inégalités dans le cadre de l'enseignement artistique pour changer les représentations et les pratiques discriminatoires inconscientes.

L'office des sports de Villeurbanne, lui, devient un lieu de réflexion sur la répartition des tâches, notamment celles liées à la manutention. Bon courage mesdames !

La culture : mise en place d'un groupe de travail d'échange sur les équipements culturels villeurbannais afin d'aboutir à une égalité réelle entre les hommes et les femmes dans la création artistique. Même la RDA n'avait pas osé aller aussi loin, comme si la création artistique se souciait du sexe.

Les paradoxes de cette politique sont nombreux, le principal étant qu'en matière d'égalité hommes/femmes, vous n'êtes pas vraiment exemplaires puisque vos principaux adjoints, premier adjoint, adjoint à la sécurité, à l'urbanisme, à la culture, sont des hommes, et même certains des bipèdes marcheurs. Le prochain candidat socialiste sera encore un homme alors que vous ne manquez pas de femmes expérimentées, même Mme Vessiller était prête à vous rendre ce service !

Enfin, les sujets tabous sont nombreux. Pas un mot sur les groupes salafistes qui prônent ouvertement dans l'espace public la remise en cause de l'égalité hommes/femmes, tout au contraire, dans le rapport, on indique même que le fait de refuser un emploi ou un service à des femmes portant le voile pourrait être considéré comme une discrimination liée au sexe. Les Islamistes doivent se frotter les mains face à de telles analyses.

Il est vrai que sur la question du Burkini, vous n'avez pas été trop loquaces alors qu'il s'agit d'une vraie entorse au principe d'égalité hommes/femmes.

Pas un mot non plus sur ce qui se passe dans certains quartiers sur les propos machistes récurrents. C'est dans ces quartiers d'ailleurs qu'il faudrait aller faire de la pédagogie et projeter le film « Les femmes du bus 678 », car le machisme impuni, c'est aussi une réalité en France.

En conclusion, plutôt que de viser à gommer, abolir la moindre suspicion de différence de genre, notre politique publique devrait plutôt veiller à combattre les propos et les attitudes machistes et un communautarisme galopant qui vise à reléguer les femmes à une stature de soumission.

Il reste cependant une action pour laquelle on peut vous rendre justice, c'est la subvention de 58 000 € attribuée à une association luttant contre les violences faites aux femmes, car s'il s'agit là d'une des pires injustices faites aux femmes depuis l'aube de l'humanité et d'actes odieux qui nous déshonorent en tant qu'hommes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Bien. Madame Goyard pour le groupe communiste ?

Mme Christine GOYARD.- Monsieur le Maire, chers élus,

Égalité, une ambition commune. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Villeurbanne atteste de l'engagement politique pris pour cette cause dont l'objectif est de corriger les inégalités.

Le document de politique transversale (DPT) mis en ligne le 16 octobre par le gouvernement met en évidence les décalages entre ce qui est annoncé et ce qui se valide. Suivant le décryptage du budget dédié à l'égalité femmes/hommes réalisé par Caroline De Haas, sur les 1,11 Md€ annoncés pour l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences, seuls 577 M€ sont assurés en 2020 alors qu'une estimation de 3,6 Md€ est nécessaire pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

(Arrivée de Mme Haçiz̧a à 16 heures 48)

Mais seuls 25 % du budget présenté par Marlène Schiappa serviront à faire progresser l'égalité et à lutter contre la violence.

En octobre, le Premier ministre a annoncé la suppression de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, outil de mesure des violences sexistes et sexuelles en France.

Depuis quinze années, la Ville de Villeurbanne lutte contre les discriminations. L'action de corriger les inégalités a été formalisée par la signature de la charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Mais on pointe en page 8 du rapport, au chapitre « Rémunération », un écart de salaire pour les agentes contractuelles de 19 % en leur défaveur, soit 300 €. Cette injustice est une violence. Les femmes d'aujourd'hui ne travaillent plus pour un salaire d'appoint et, pourtant, en France :

- 4,7 millions de femmes avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté en 2015, soit 964 € mensuels pour une personne seule ;
- 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes ;
- 33 % des familles monoparentales ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté ;
- les trois quarts du million et demi de personnes en sous-emploi sont des femmes ;
- 82 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes dont 31 % de ces emplois sont subis ;
- deux tiers des salariés à bas salaires sont des femmes ;
- 62 % des smicards sont des femmes.

Avant de terminer cette intervention, je rappelle la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes qui se déroulera à Lyon à 14 heures place Bellecour, le samedi 23 novembre. Et rappelons-nous qu'une femme tous les deux jours meurt sous les coups de son conjoint, 132 femmes ont été tuées depuis le début de l'année 2019.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci madame Goyard. Pour le groupe socialiste, madame Crozon ?

Mme Pascale CROZON.- Merci, monsieur le Maire, mes chers collègues,

Si on constate une importante évolution de la situation des femmes dans notre société depuis quarante ans, une analyse plus fine nous montre que les disparités restent énormes et que la législation qui n'a cessé de croître n'a encore pas d'effets suffisants : écart de salaire de 19 % en moyenne, retraites des femmes largement inférieures à celles des hommes, risque de partielisation et de flexibilisation du temps de travail dans les métiers de service en particulier, persistance du phénomène dit du plafond de verre et violences dont elles sont victimes essentiellement.

C'est pourquoi le rapport qui nous est présenté, avec son pilotage et ses moyens d'action mobilisant tous les services, est extrêmement important et participe de l'évolution de la situation des femmes que j'évoquais au début de mon intervention, car la lutte contre les inégalités ne peut se contenter de condamnations légales des pouvoirs publics, elle doit

aussi être constituée d'actions ciblées, résultat d'une évaluation, pour établir l'égalité réelle.

Par conséquent, un tel engagement des pouvoirs publics passe préalablement et nécessairement par la connaissance et l'analyse des données, notamment sociologiques et objectives. Ces analyses qui s'inscrivent dans une nouvelle génération de travail ne se réduisent pas à opposer hommes et femmes mais plutôt à mettre en exergue la construction sociale des rapports de genre féminin/masculin. C'est ce à quoi participe cet excellent travail de nos collègues.

Je voudrais rappeler que la première loi sur l'égalité professionnelle date de 1984 par Yvette Roudy à qui je rends hommage, et qui a alors créé le rapport de situation comparée dont nous parlons aujourd'hui. C'était il y a 35 ans.

Je voudrais revenir sur les féminicides dont on parle beaucoup aujourd'hui, mot qui n'existe pas encore dans le langage du droit mais que Charlotte Beluet, procureur d'Auch, a utilisé pour la première fois. À ce jour, Martine, Chantal, Sarah, Sylvie ont été tuées par leur compagnon, ainsi que 130 autres femmes. Longtemps considérées comme des affaires de famille qu'il valait mieux taire et laisser se dérouler en secret au sein des sphères privées, les violences contre les femmes sont désormais devenues des enjeux du débat national juridiques et politiques, et c'est tant mieux.

En France, la prise de conscience a conduit à de nombreuses interventions législatives, il y a eu sept lois en dix ans, et des actions volontaristes ont un peu partout été mises en place. Manifestement, cela ne suffit pas et, aujourd'hui, alors que l'on constate une augmentation conséquente par rapport aux dernières années de ces meurtres, de nouvelles interrogations sont posées sur la nécessité d'adapter le droit pénal pour mieux prendre en compte la spécificité des violences de genre. C'est ce que dit en tout cas la procureure, Mme Beluet.

Il faut également former tous les accueillants, renforcer la coordination des acteurs qui reçoivent ces femmes, et également dégager des crédits importants comme en Espagne où toutes ces actions ont permis de diminuer de façon conséquente ces féminicides.

Toutes ces propositions existent, elles émanent des différentes lois que nous avons travaillées ces dernières années, lois votées en 2010 et en 2014. Il y a également des textes du Conseil de l'Europe, du CNEDH, etc.

Je le dis clairement, nul n'est besoin d'une grande manifestation, de colloques et autres pour se faire valoir, il suffit d'appliquer ces lois et de les améliorer. Bien sûr, mon groupe votera pour.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci monsieur le Maire. Merci chers collègues.

Je laisserai seulement la responsabilité à M. Poncet de ses propos. Je me permettrai de revenir sur les interventions concernant notamment les ressources humaines.

À plusieurs reprises, vous avez mentionné ces écarts, ces inégalités qui existent au sein des ressources humaines de la collectivité en termes de formation, en termes de présence d'agents contractuels ou en termes d'écarts de rémunérations. Vous avez raison, c'est un

fait, il existe des écarts qui sont sensiblement les mêmes à l'échelle nationale sur la fonction publique territoriale.

Quand on regarde les chiffres de la fonction publique dans les rapports de situation comparée, il faut bien regarder les différentes fonctions publiques d'État hospitalières et territoriales, et nous sommes exactement dans les mêmes écarts que le reste de la fonction publique territoriale.

Une fois cela précisé, cela ne justifie pas ces écarts.

Peut-être quelques éléments d'explication sur la formation. Beaucoup de formations, notamment dans les métiers dits masculins. Madame Khelifi, vous avez évoqué la question de la ségrégation de sexe des métiers, c'est ce que l'on appelle la répartition des métiers dits masculins et dits féminins, bien entendu, ce sont des stéréotypes. Dans ces métiers, des formations sont obligatoires avant la prise de poste et la conditionnent. L'écart s'explique par ces formations socles qui sont nécessaires avant la prise de poste, ce qui n'est pas le cas pour les formations sur les métiers dits féminins.

En revanche, on observe une diminution des écarts de jours de formation depuis que nous avons mis en place notamment ce rapport de situation comparée, et notamment cette vigilance collective que les responsables hiérarchiques qui permettent aux agents de suivre des formations ont en tête.

Sur les écarts de rémunération, notamment des agents contractuels, ils sont dus non pas à un écart sur le salaire horaire mais sur le temps de travail. En effet, les femmes sont davantage à temps partiel dans les emplois contractuels, ce qui entraîne mécaniquement une rémunération mensuelle inférieure à celle des hommes qui, quand ils sont contractuels, sont plus souvent sur des remplacements de temps plein. Cela accroît ces inégalités.

C'est bien sûr un des éléments extrêmement importants qui sera pris en compte, notamment avec Dominique Balanche. Nous menons un travail conjointement avec les représentants des syndicats de salariés sur la déprécarisation. C'est un travail complexe. Dans les éléments que nous pouvons mettre en évidence, c'est par exemple, dans le cadre du périscolaire, les passages des coordonnateurs périscolaires à 100 %. Nous avons aussi déprécarisé un certain nombre d'emplois à l'École nationale de musique. C'est un travail de longue haleine, poste par poste, secteur par secteur, mais il y a cette véritable volonté parce qu'on sait bien que déprécariser, ce sont aussi de meilleures conditions de travail pour les personnes et ce sont des meilleures conditions de rémunération.

Sur le travail collectif et de pilotage transversal que vous avez souligné, c'est vraiment ce qui nous permet de conduire l'ensemble des champs.

Madame Khelifi, vous avez souligné la présence d'une personne en CIFRE, en contrat de recherche, c'est extrêmement important et c'est ce lien permanent entre la recherche universitaire et l'action territoriale qui nous permet de faire des allers-retours et d'améliorer nos pratiques en prenant en compte l'état de la recherche scientifique sur ces sujets.

Sur l'accès au droit et notamment les rapports avec les forces de police, c'est un champ qui nous reste à travailler, en particulier à Villeurbanne, même si, à l'échelle nationale,

c'est une véritable priorité qui a été posée aux forces de police, et notamment l'interdiction par les policiers de faire des refus de plaintes ou de transformer ces plaintes en mains courantes. Aujourd'hui, de véritables améliorations remontent, notamment de la part des associations féministes qui accompagnent les femmes qui sont victimes de violences dans l'ensemble des commissariats de France et donc celui de Villeurbanne. Il y a des enjeux importants de formation. Des enjeux aussi importants de conditions d'accueil, et c'est dans ce cadre que VIFFIL a développé et multiplié ses permanences de travailleurs sociaux au sein du commissariat de police pour accompagner les femmes quand elles viennent déposer plainte.

Ce temps du dépôt de plainte doit se faire dans de bonnes conditions pour que la femme ose parler et que, derrière, les procédures soient les plus protectrices pour elle et qu'elle ne soit pas mise en danger.

C'est un sujet qu'il nous reste à travailler davantage. Maintenant que l'impulsion a été donnée et est notamment redescendue au niveau des préfectures, c'est quelque chose dont nous allons pouvoir nous saisir localement. Pour la prochaine équipe qui présentera l'an prochain le rapport de situation comparée, un chapitre sur ce sujet sera le bienvenu.

Je vous remercie de l'ensemble de vos propos, de votre soutien sur un sujet qui est essentiel. Alors que le gouvernement fait des promesses, notamment des promesses financières, on constate un écart important avec les besoins financiers nécessaires pour accompagner les femmes qui sont victimes de violences, notamment des appartements pour permettre une mise à l'abri immédiate ou aussi des places d'hébergement pour les hommes afin que ce ne soit pas les femmes qui soient obligées de quitter le domicile conjugal avec les enfants et se retrouvaient en centre d'hébergement. Ce sont des problématiques extrêmement importantes mais pour lesquelles nous manquons de moyens financiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de mettre aux voix le fait de prendre acte de la communication, deux mots sur le dernier point que vient d'évoquer Agnès Thouvenot. Pour ceux qui suivent l'actualité, vous avez vu peut-être que la ministre de la Justice, Mme Belloubet, a pointé, suite à un rapport de l'inspection générale de la justice, les manques dans la chaîne judiciaire par rapport à la prise en compte de ces problématiques. Cela vient éclairer et renforcer la fin de son propos.

De manière plus terre à terre mais mesurée au niveau des chiffres, à la direction générale, aujourd'hui, sur 7 personnes de la ville, il y a 3 femmes et 4 hommes, ce n'est pas la parité mais si on regarde au sein de la direction des services, il y a 17 femmes et 14 hommes. Si on fait le total des deux, cela représente 55 % de femmes. Je le dis non pas pour en tirer une quelconque gloriole mais pour montrer qu'à des postes de responsabilité, et non pas simplement de catégorie C comme cela peut apparaître quelquefois, à Villeurbanne, nous avons une représentation qui est non seulement proche de la parité mais qui est même un peu déséquilibrée.

Vous aviez vu peut-être aussi que mon collègue Debat, à la présidence de la communauté de communes ou d'intercommunalité de Bourg-en-Bresse, s'est vu pénaliser puisqu'il avait à la direction générale plus de femmes que d'hommes. Il a été soumis à une amende,

je ne sais pas s'il la payera, mais on était dans une situation pour le moins paradoxale. Quand cette parité se fait dans un sens comme celui-là, il a été en quelque sorte pointé du doigt par je ne sais plus quel organisme qui a noté cela.

Je vais vous demander de prendre acte de cette communication. Tout le monde le fait ?
Oui.

Nous avons pris acte.

2 – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Nous aurons aussi à prendre acte de la communication.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci monsieur le Maire.

Quelques propos introductifs pour dire que le développement durable, ce n'est plus très à la mode aujourd'hui. Aujourd'hui, on parle plutôt de transition écologique, sauf que le développement durable, c'est plus que la transition écologique. On le voit année après année dans ce rapport que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir.

Au-delà de nos engagements formels, à travers des chartes, des conventions, notre action s'est concrétisée dans des plans : le Plan climat énergie territorial en 2011, le Plan climat air énergie territorial volontaire 2016-2020 et notre contribution au Plan climat air énergie territorial métropolitain pour les questions strictement environnementales.

Il y a dix lieues entre parler transition et réaliser une foultitude d'actions concrètes pour le bien des habitants et de notre planète. C'est comme jouer à la marchande et faire ses courses pour de vrai.

Encore une fois, ce qu'on appelle le jour de dépassement de la terre, calculé par l'ONG Global Footprint, s'est avancé : il est au 29 juillet au plan mondial, au 10 mai pour l'Europe. Si la planète était une entreprise, elle serait au bord de la faillite.

Selon WWF, en diminuant nos émissions de CO2 de 50 %, nous pourrions faire reculer ce jour à octobre, en divisant par deux notre consommation de protéines animales, nous le reculons de 15 jours et, en divisant par deux le gaspillage alimentaire, nous pourrions gagner encore 10 jours. Cela semble finalement assez simple.

En nous incitant à changer, le paradigme du développement durable plaide des approches intégrées dans les démarches et les initiatives publiques comme individuelles. Il exhorte à appréhender les questions de façon systémique et ce n'est pas si simple. Ce PowerPoint qui vous est présenté donnera quelques repères dans ce document qui est encore une fois une mine d'informations, avec les cinq finalités du développement durable en cinq chapitres et, dans ce rapport, un focus sur le Conseil local de développement durable 2019 qui questionnait nos modes alimentaires.

Pour ce qui est du rapport, sur le premier item qui est le changement climatique et la protection de l'atmosphère, nous avons toujours cette année les deux volets qui sont l'atténuation et l'adaptation.

Pour le premier volet, l'atténuation, vous est présenté le gymnase Eugène-Fournière, avec des travaux qui ont permis 50 % d'économie d'énergie, qui fait partie d'une programmation annuelle suivie, qui témoigne de l'action de la Ville. Une performance énergétique des bâtiments municipaux vous est présentée là avec 1,65 M€ de travaux de rénovation au budget 2018. Pour l'année 2018, une baisse de 7,73 % de consommation d'énergie totale mais, en contrepartie, malheureusement, une hausse importante des coûts des énergies fossiles, un résultat de 22,53 % d'énergies renouvelables dans nos bâtiments. Vous avez également une photo de la rénovation des ouvrants à l'Hôtel de Ville.

(Arrivée de Mme Roux à 17 heures 08)

Je voudrais aussi citer une action importante parce qu'elle s'est étalée sur plusieurs années en site occupé, qui est l'école Marcelin-Berthelot, qui présente toutes sortes de dispositifs intéressants. Les travaux ont constitué une importante restructuration et valorisation de ce patrimoine très ancien puisqu'il date des années 1900.

Toujours sur la question de l'atténuation au changement climatique, nous parlons ici d'aide à la performance énergétique des logements privés avec 196 logements concernés par des audits cette année 2018 et 357 logements engagés dans le BBC. Il faut savoir que certaines résidences qui passent en BBC ont pu faire jusqu'à 57 % d'économie d'énergie.

Je voudrais aussi citer ici La Perralière, qui est un ensemble immobilier emblématique de l'action conduite par la Ville, mais également en accompagnement par la Métropole.

Je citerai rapidement la mise en place de toits solaires citoyens, notamment celui qui a été implanté sur l'école Léon-Jouhaux avec la société qui s'appelle « Un deux toits soleil », avec une action démonstrative pour les citoyens de la ville.

Donc des actions globalement pour des bâtiments moins énergivores et faiblement émissifs, toutes sortes d'actions qui vont parfois jusqu'au traitement, notamment dans les bâtiments neufs, en composés organiques volatils.

Sur le deuxième volet qui est l'adaptation, je citerai les travaux que nous avons pu conduire sur les cours d'école. En 2018, nous avons travaillé sur la cour de l'école Edouard-Herriot qui a été complètement restructurée avec de la pleine terre, et d'autres types de sols, des sol clairs pour lesquels on a une température d'ambiance qui est de moins 4 degrés mais une température de rayonnement des sols qui est de moins 10 degrés. On a pu le mesurer avec l'école urbaine de Lyon, notamment un labo de l'INSA avec lequel nous travaillons. Nous avons continué en 2019 avec l'école Louis-Armand. Nous sommes en train de travailler sur un diagnostic avec l'ENTPE des différents types de sol, évidemment sans oublier l'indispensable pleine terre dans les cours d'école, avec différents bénéfices qui sont notamment l'observation par les enfants de la nature qui peut les entourer dans cet espace.

Les brumisateurs, les fontaines, le jardin de pluie que nous avons expérimentés au parc Elie-Wiesel, des bassins nouveaux, le bassin de la place Miriam-Makeba, des toitures végétalisées encore avec plus de 1 600 mètres carrés dont la maternelle René Descartes.

On cite ici également, mais il y a beaucoup de choses dans le rapport de développement durable, la réflexion sur le travail des agents municipaux par forte chaleur.

Je citerai également rapidement l'adoption des principes de l'IWA (International Water

Association) par la Ville de Villeurbanne parmi les villes eaux responsables, pour une meilleure infiltration des eaux et une présence réelle de l'eau dans la ville.

Pour le chapitre biodiversité, ressources et milieux, je voudrais citer la végétalisation de la ville avec le parc Elie-Wiesel qui a été inauguré cette année mais qui fait l'objet de travaux depuis deux ans déjà, ainsi que le parc Jorge-Semprun qui a ouvert aux habitants réellement fin 2019, et le square Dreieich inauguré en 2018, ce qui représente, entre ces trois parcs, plus d'un hectare de parcs, et deux nouveaux jardins urbains cultivés, ce qui porte à 22 les jardins urbains cultivés de la ville.

Plus de 1 600 arbres ont été plantés à l'hiver 2018-2019, avec 55 variétés. On choisit de varier les essences, de les choisir adaptées à la sécheresse, sans toutefois aller complètement vers des espèces méditerranéennes.

À noter plus de 10 sites des Incroyables Comestibles. Les Incroyables Comestibles sont constitués en association à Villeurbanne qui crée des espaces à l'instar de ce qui s'est fait en Angleterre puisque c'est là qu'a démarré ce mouvement. Ce sont des micro-espaces où sont cultivés des légumes à disposition des habitants qui souhaitent les récolter.

Nous citons ici aussi le fait que Villeurbanne s'est joint à l'appel « Nous voulons des coquelicots » au mois de mars. Je citerai aussi l'arrêté du maire beaucoup plus récent, même si nous ne sommes plus dans le cadre de la période 2018-2019 du rapport du développement durable.

Je voudrais aussi évoquer les voiries revisitées, par exemple le boulevard Eugène-Réguillon avec la Métropole, l'expérimentation d'extinction de l'éclairage public sur le boulevard Laurent-Bonnevay qui permet d'avoir une action en matière de maîtrise de l'énergie, mais également pour la protection de la biodiversité.

Je cite aussi la bergerie urbaine : vous avez tous vu les moutons à La Feyssine et au parc de l'IUFM, les plantations citoyennes sur l'espace public (plus d'une vingtaine de sites investis aujourd'hui par les habitants).

Pour ce qui est de la qualité de ville, je citerai l'adoption du nouveau PLU-H avec les espaces réservés à de nouveaux parcs qui ont été précisés dans ce PLU-H, et le gel d'hectares non construits, le renforcement de protection de boisement, les protections de bâtiments aujourd'hui dans ce nouveau PLU-H (200 contre 50 actuellement), les exigences qualitatives portées par la Ville sur les projets des promoteurs privés, notamment pour les espaces extérieurs, avec un certain nombre de préconisations, notamment en termes de palette végétale favorisant la biodiversité.

On cite ici en termes de qualité de ville les voiries apaisées de plus de 2,6 km ajoutés, des voiries de 20 km/h mais plus souvent 30 km/h avec des aménagements adaptés, et le linéaire cyclable qui a augmenté également de 3,5 km, la réglementation des trottinettes qui pacifie un peu l'espace public en attendant l'application de la loi LOM dans son entièreté.

On peut citer également, sur la qualité de ville, deux opérations importantes : l'Autre Soie avec cette acceptation par l'Union européenne d'un financement important, et la ZAC Grandclément qui est en étude et non pas en travaux aujourd'hui, qui amène une grande participation des citoyens.

Pour la qualité de ville, je citerai la question de la pollution air-bruit et de la réduction de la vitesse du périphérique à 70 km/h souhaitée et demandée par la Ville. Quand on dit pollution air-bruit, quand on parle de ces 70 km/h, on imagine uniquement la question de la réduction de la pollution de l'air. Il y a effectivement sur les zones riveraines un très fort impact du bruit. On peut citer d'ailleurs, dans la même veine, la première phase de la ZFE qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020, les calages techniques sont en cours. Des travaux accompagneront cette première phase sur les livraisons de marchandises, notamment sur Villeurbanne.

Un exemple, « En forme à Villeurbanne », qui est un résumé de l'ensemble de l'action qui peut être faite et qui a été citée par Agnès Thouvenot dans le rapport précédent, une réflexion pour l'activité physique au service de la santé et du bien-être pour tous. On peut citer aussi sur ce domaine qualité de ville la poursuite de la mise en accessibilité des ERP municipaux qui est un volet important de notre action.

En termes de cohésion sociale et solidarité pour une ville inclusive, nous avons ici choisi de citer « Une école, un toit, des droits » avec 8 nouvelles familles accompagnées vers un logement dans le parc de la Ville qui est modeste mais qui est mis à disposition et travaillé avec un accompagnement social, un dialogue permanent avec les collectifs parents et enseignants. On les voit beaucoup en ce moment puisqu'il fait plutôt froid et les actions que l'on voit moins, notamment alimentaires, qui sont menées par ces collectifs, interviennent plus fortement en ce moment.

On peut citer aussi dans ce volet le programme d'investissements d'avenir de l'ANRU avec les travaux qui sont conduits en termes de rénovation sur la résidence Pranard, avec différents partenaires (Est Métropole Habitat, l'observatoire régional de santé, EmerJean, la Métropole évidemment).

Les rénovations de bâti, qui ont largement démarré, sont accompagnées des rénovations d'espaces publics, la voirie, une place, mais aussi le cheminement piéton à l'arrière de la grande barre Pranard, qui incombe à la Ville de Villeurbanne.

Une nouvelle convention a été signée en 2018 avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Nous sommes aujourd'hui à 7 % à la Ville de Villeurbanne, il reste pour nous à accompagner des structures de la ville comme l'École nationale de musique de Villeurbanne.

Je voudrais, dans ce volet, citer la mission « Accueillir à Villeurbanne » avec son jury de 26 habitants. Une série de propositions réalistes se concrétiseront et se concrétisent d'ores et déjà peu à peu.

Un cinquième volet, c'est le « Territoire zéro chômeur de longue durée ». L'action aujourd'hui consiste à faire adopter une deuxième expérimentation de cette action à la fin de l'année 2019. Pour ce « Territoire zéro chômeur de longue durée », aujourd'hui 20 % des chômeurs du quartier de Saint-Jean sont en CDI, et cela en deux ans d'actions concrètes sur le territoire.

La dernière action « Production et consommation responsable », sur laquelle a été axé le Conseil local de développement durable dont je parlais tout à l'heure, qui s'est déroulé le 4 juin 2019, avec un axe très fort sur le manger local, des propositions aux habitants qui sont des marchés exclusivement de producteurs, avec une amplification du nombre de

producteurs sur les marchés villeurbannais, et les jardins urbains cultivés, aujourd'hui 10 hectares, le sourcing de la cuisine centrale et tout le travail fait dans le cadre de « Mon resto responsable » par la cuisine centrale, « Mon resto responsable » étant une action menée par la Ville, qui conduit à travailler avec la fondation Nicolas Hulot et Restau'Co qui est une structure pour les collectivités locales en termes de restauration.

Je cite le Jardin des Ajoncs qui est un peu plus minime mais, aujourd'hui, on est passé d'un jardin sur le toit de l'Hôtel de Ville de Villeurbanne à cinq, avec une production légumière. Et encore une fois, les Incroyables Comestibles.

On voulait aussi citer ici la question du compostage des déchets avec de nouveaux composteurs de quartier, chaque fois à l'initiative des habitants : celui qui se situe sur le terrain derrière la MJC cours Damidot et le composteur rue Bonneterre, un nouveau composteur au parc Florian, un autre au square Prévert. Je cite également l'action de la plateforme des Détritivores qui collecte pour la Ville de Villeurbanne les déchets des cuisines et des cantines de Villeurbanne.

Je vais plutôt répondre à vos questions, j'ai balayé cela de manière un peu rapide mais je pense qu'il y a tellement de choses dans ce rapport que vous aurez peut-être quelques questions, et je suis prête à y répondre.

Merci.

M. LE MAIRE.- Bien avant de répondre aux questions éventuelles, on va entendre ceux qui veulent s'exprimer. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Éliminer la pauvreté et l'extrême pauvreté est un objectif de développement durable fixé par l'ONU dans son Agenda 2030 et repris par la Métropole dans la section « Cohésion sociale et solidarités ». C'est toutefois un échec, car la pauvreté augmente en France. Manifestement, le développement économique, même s'il doit être durable, fait clairement reculer la pauvreté, comme nous devons le constater en Asie.

L'impact des canicules est plus explicitement traité dans ce rapport et c'est une bonne chose. Les points de rafraîchissement reposent sur une meilleure végétalisation voire la brumisation des espaces publics, comme sur la place Lazare-Goujon.

Toutefois, il est possible de faire mieux, par exemple avec des immeubles utilisant la technique de façade double peau ou le puits provençal qui sont des techniques de rafraîchissement très économes en énergie, mais qui imposent un coût de construction un peu supérieur. Sans l'usage de techniques de rafraîchissement passives, comme pour le métro de Lyon conçu il y a cinquante ans, aujourd'hui, il a été décidé de le climatiser, car la situation est insupportable en période de canicule. De nombreuses métropoles dans le monde se sont climatisées pour les mêmes raisons. C'est pour éviter la climatisation intensive demain que nous devons être très vigilants sur tous les aspects liés au rafraîchissement dès aujourd'hui.

Un autre point positif est la réinjection de biométhane dans le réseau urbain produit par la station d'épuration de La Feyssine.

Nous considérons aussi la restauration responsable à Villeurbanne comme un point positif.

Pour le Plan climat air énergie territorial (PCAET), on peut se demander pourquoi il n'est pas intégré au rapport développement durable mais, pour cela, il faudrait faire évoluer intelligemment la réglementation.

Le diagramme de la page 10 de ce rapport, établi par Cit'ergie, montre que le point faible de la Métropole porte sur la rénovation thermique du patrimoine bâti. Il faut faire plus, mais cela coûte cher et nous devons donc, au niveau national, poursuivre les réformes économiques pour être capables d'investir davantage prochainement pour mieux vivre demain.

De même, sur la métropole intelligente, le mot Smart Grid est évoqué, mais l'Allemagne et surtout la Chine font beaucoup mieux avec des expérimentations de grande ampleur sur des technologies nouvelles à courant continu, très économes en consommation énergétique. Nous nous laissons dépasser sur le plan industriel et technologique.

Concernant la pollution aux microparticules et les PM 2,5 en particulier (les particules de moins de 2,5 microns), 100 % de la population a été exposée en 2015 à des concentrations supérieures aux recommandations de l'OMS. La figure 3 de la page 27 de ce rapport est intéressante car elle montre que les concentrations de PM 2,5 sont surtout sur le centre de la métropole (Lyon et Villeurbanne) et pas vraiment dans les centres industriels. L'impact des véhicules thermiques, notamment diesel, est donc probablement la meilleure explication.

Il est donc important d'analyser les vraies causes des pollutions. C'est une motivation pour nous pour rappeler que la Métropole et la Région doivent faire davantage en termes de transport en commun électrifié, notamment avec un réseau express métropolitain, car 75 % des usagers de ces véhicules sont domiciliés hors de la Métropole, mais n'ont aucun moyen de transport propre à leur disposition. L'État centralisateur investit principalement dans le Grand Paris et la Métropole de Lyon est bien moins équipée que la plupart des métropoles européennes. Il faut donc faire plus, mais il est nécessaire de réussir les réformes économiques sur le plan national.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaitons remercier tout d'abord l'ensemble des services, de la commune et de la Métropole, qui nous permettent d'avoir un panorama exhaustif de l'état des lieux des projets dans ce domaine.

Chaque année, à la lecture du rapport développement durable, nous ne pouvons que constater que le sujet avance dans le bon sens. La désimperméabilisation, la lutte contre les îlots de chaleur, la qualité des constructions nouvelles des bâtiments municipaux, la réhabilitation sont autant d'actions importantes dans le domaine de l'environnement et des transitions nécessaires.

La baisse des consommations énergétiques est également encourageante dans nos bâtiments et les mesures en ce sens doivent être poursuivies.

Sur la végétalisation des espaces publics et les enjeux de mobilité, les défis sont encore

devant nous. Il faut renforcer partout la place du végétal en Ville pour lutter dès aujourd'hui contre la hausse des températures et rendre notre ville vivable en été. Nous l'avons bien vu encore l'été dernier. Même si nous saluons la plantation de 1 600 arbres l'hiver dernier, les besoins sont encore importants dans tous les quartiers de la ville.

La politique de mobilité durable, qui relève surtout de la Métropole, est encore très insuffisante pour répondre aux objectifs de qualité de l'air et réduire la dépendance à la voiture de nos concitoyens. Pour cela, la Métropole doit avoir des projets ambitieux en faveur des modes non polluants, mais aussi renoncer à des projets inutiles, coûteux et climaticides comme celui de l'Anneau des Sciences. Évidemment, ce point n'est pas abordé dans le Plan climat, nous le regrettons. Même si, dans ce document, sur de nombreux points, le plan d'action volontariste et nécessaire est intéressant, attention cependant à ne pas repousser certains efforts à après 2026 alors que l'urgence doit nous obliger à agir sans tarder.

Pour conclure sur le développement durable à Villeurbanne, nous souhaitons qu'à l'avenir, s'il y a de nouveaux besoins de démostration, des solutions moins agressives que celles utilisées cet automne soient trouvées. Pour éviter cela, la politique de préservation voire de reconquête de la biodiversité est bien sûr indispensable, car les moustiques proliféreront d'autant moins que les oiseaux réapparaîtront.

Nous prenons acte avec plaisir du rapport du développement durable et voterons favorablement à la signature du Plan climat.

Je vous remercie.

(Arrivée de Mme Tifra à 17 heures 29)

M. LE MAIRE.- Merci madame Vessiller. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À travers ces deux rapports qui nous sont soumis, ce sont les conditions environnementales de développement de la Métropole et de la Commune qui sont évoquées.

Concernant le rapport de la Métropole sur le Plan climat air énergie, le document remis est une étude assez remarquable, très synthétique, précise, aussi bien sur l'état des lieux, les enjeux, que sur les modalités d'action à entreprendre pour parvenir à atteindre les objectifs fixés. Chaque habitant devrait d'ailleurs prendre connaissance de ce rapport afin d'être informé des enjeux en cours. Ce document permet d'ailleurs de mieux appréhender le véritable rôle de la Métropole, à savoir analyser des données, mettre en place des stratégies opérationnelles et veiller au bon développement du territoire.

De plus, on a une vision assez incohérente de ce qui devrait être le territoire métropolitain dans les trente prochaines années.

Quelques remarques cependant sur le rapport.

Sur l'état des lieux, on note que l'attractivité du territoire métropolitain constitue aussi un véritable défi dans la mesure où le chauffage résidentiel et les transports constituent 53 % de la consommation d'énergie, et sont donc aussi des sources de pollution. D'où l'importance de maîtriser et réduire cette consommation afin de lutter contre la pollution

de l'air mais aussi de résoudre les problèmes récurrents des déplacements, puisque les quatre millions de déplacements au quotidien représentent 48 % de consommation d'énergie. Problème d'autant plus important que ce sont les communes de l'Est lyonnais qui sont les principales victimes de ces pollutions liées aux déplacements.

Sur les polluants atmosphériques, situation assez alarmante car même si on constate une diminution des émissions annuelles de polluants, de nombreux taux restent trop élevés et dépassent les limites préconisées par l'OMS. Leur maîtrise est donc un objectif en raison de l'impact sanitaire.

Concernant le changement climatique, il est bien indiqué dans ce rapport qu'il existe un avant et un après période industrielle. On touche certainement là à la limite de l'action publique dans le sens où c'est un modèle de société et de développement économique qui est à remettre en question, ce qui dépasse largement le cadre et les compétences de la Métropole.

C'est la question d'ailleurs du capitalisme durable qui est posée, laisser imaginer que nous allons poursuivre le modèle actuel de surexploitation des ressources étant totalement irresponsable.

En conséquence, il nous paraît assez difficile de critiquer la vision qui nous est proposée pour la métropole à l'horizon 2030 et 2050. Les objectifs proposés sont ambitieux, notamment la volonté d'éradication des polluants. La seule critique que l'on pourrait formuler relèverait de l'excès d'optimisme, la métropole connaîtra certainement une croissance démographique bien plus importante et plus rapide que celle qui est prévue, les questions qui vont se poser étant la limite de la densification, la qualité du cadre de vie, la capacité aussi des transports en commun à répondre à la demande des habitants.

Reste que les scénarios proposés sont à financer et qu'ils sont donc liés à une conjoncture économique sur laquelle nous n'avons aucune vision claire.

Enfin, et comme indiqué dans ce rapport, l'action de la Métropole, l'engagement des communes seront insuffisants sans la contribution des citoyens au quotidien. Au vu de la lecture de ce rapport, on comprend que le développement territorial métropolitain est en partie conditionné à une modification des comportements au quotidien.

Sur le rapport relatif à la situation de la commune en matière de développement durable, en préambule, il faut tout de même rappeler que le sort de la commune est totalement lié à celui de la Métropole, nos marges de manœuvre sont donc réduites. Malgré cela, on a tout de même droit à un véritable catalogue d'actions. Certaines sont tout à fait louables, notamment sur le patrimoine, la préservation de la biodiversité, les ressources, l'alimentation, il y a nombre de choses sur lesquelles nous sommes entièrement d'accord.

Le titre de certaines actions peut aussi prêter à sourire : « Adopter un pied d'arbre » alors que, dans certains quartiers, beaucoup ont déjà adopté un pied de cannabis ; « La bergerie urbaine à La Feyssine », très bien, il est vrai que les amis de M. Kabalo savent très bien tondre les classes populaires ; « Trois fuites d'eau importantes détectées trop tard », je n'ai pas compris si vous parliez de vos adjoints.

Dans le développement durable, vous indiquez aussi pêle-mêle la lutte contre les discriminations ou l'accueil des migrants. Il est vrai qu'à cinq mois de la fin du mandat,

vous n'allez pas changer. En revanche, vous oubliez volontairement d'évoquer ce qui nuit à la cohésion sociale et au développement de la commune : l'insécurité, le trafic de drogue et le communautarisme qui entraînent la partition de certains quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Poncet. Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voulais presque commencer mon intervention au nom de notre groupe par des excuses. En effet, je vais oser vous parler de développement durable. Nous savons qu'en France, et dans notre ville en particulier, un parti politique occupe le magistère en matière d'écologie, la compétence en ce domaine n'appartiendrait qu'à lui, il serait le seul à pouvoir en parler et à distribuer les bons et les mauvais points en la matière.

Eh bien non ! L'écologie intéresse tout le monde, absolument tout le monde, et pour plagier Clémenceau : c'est une affaire trop grave pour la laisser aux mains du seul parti écologiste.

Si vous le permettez, « en vert » et contre tout, je vais dire quelques mots sur ce rapport en matière de développement durable qui est aussi un bilan sur ces six années de mandat, sur les réalisations que l'équipe municipale a conduites.

Comme il est dit dans la délibération, pour la dixième fois, le rapport développement durable fait le point sur la situation de la collectivité pour l'année qui vient de s'écouler, toujours à partir des cinq enjeux des territoires de développement durable qu'il est inutile de rappeler ici. Nous tenons à saluer les actions conduites (il serait fastidieux de les examiner une par une) par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences car, grâce à elles, nous continuons d'aller vers une ville plus saine pour nos concitoyens actuels et futurs : des choix forts, des actions incitatives, un diagnostic précis fondé sur des indicateurs qui ne se basent pas sur de simples logiques économiques.

On remarque d'ailleurs un certain nombre de progrès (il convient de signaler que 98 % des gaz à effet de serre en France sont produits sur 2 % du territoire), des changements de pratiques pour les collectivités comme la nôtre qui doivent être exemplaires pour accompagner les industriels ainsi que les citoyens qui n'ont pas encore forcément tous les outils nécessaires pour le faire face à la crise écologique que tout un chacun constate.

La Ville de Villeurbanne prend largement ses responsabilités au vu des initiatives proposées, mais elle n'est pas la seule, elle est dans la métropole, il faut donc signaler les initiatives courageuses comme la ZFE. Ce sont des solutions adaptées et volontaristes. L'hyperconcentration parfois nous coûte, tandis que l'extension pose de nombreux autres problèmes. La multiplication des pôles urbains pourrait être une piste si on sortait de la logique d'attractivité et de concurrence des territoires.

Comme je le disais un peu plus tôt, les Français sont encore attachés à certaines pratiques qu'ils estiment être difficiles à remettre en cause, et la manifestation originelle des Gilets Jaunes de l'an dernier en a été un parfait exemple : organisée pour sensibiliser à la montée du prix du gasoil qui reste le carburant le plus polluant à l'heure actuelle, tandis qu'il faudrait agir contre la hausse de la température planétaire.

Mais, derrière les Gilets Jaunes, il y a une question qui doit être centrale dans la gestion de la cité : comment prendre en compte la gestion sociale en même temps que la question environnementale ? Comment réduire l'usage de la voiture alors que certains habitent loin de leur lieu de travail et en ont besoin ?

Bien sûr, on peut toujours réclamer du toujours plus, dire que l'on ne va pas assez loin, que l'on peut faire toujours mieux, mais après, c'est de la surenchère. Le défi de la durabilité est global, il redéfinit l'ensemble de nos rapports individuels et collectifs au monde. Bien que nous fassions des progrès réalistes et concrets, nous n'éloignons pas encore la crise environnementale. L'urgence est bien là, l'actualité le démontre, la qualité de l'air se dégrade sérieusement en ce début de semaine. Pour ce lundi, Atmo Auvergne Rhône Alpes attribue un indice 73 pour une qualité de l'air jugée médiocre. Mardi, elle va encore se dégrader pour monter à 82, la cause est à aller chercher du côté des émissions de particules fines en partie liées au chauffage et qui se concentrent au-dessus de notre métropole.

Vous le voyez, tous ensemble, nous devons continuer d'agir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Merlin. Monsieur Bravo, pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Merci, monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à remercier les services ainsi qu'Anne Reveyrand pour la qualité du rapport sur la collectivité en matière de développement durable.

Comme nous le répétons depuis de nombreuses années, l'urgence climatique est là : toutes les études convergent et annoncent pour la fin du siècle un climat insoutenable, une planète totalement transformée et, pour les générations à venir, des difficultés sans commune mesure et sans comparaison historique possible. Seuls quelques fous irresponsables continuent de nier l'évidence en maintenant l'idée que tout cela ne serait que pure tromperie. Pourtant, derrière ce catastrophisme environnemental annoncé, des vagues d'espoir se font jour au travers des protestations des jeunes générations conscientes que l'avenir n'est pas joué. Par leur action, elles cherchent à responsabiliser les politiques qui sont aux manettes des États.

On peut agir pour incurver la tendance du réchauffement climatique mais, pour cela, faut-il encore prendre toute la mesure de la tâche à réaliser. Or, d'ici 2100, ce sont ceux qui naissent aujourd'hui qui vivront les effets les plus difficiles du dérèglement climatique annoncés par les différentes organisations non gouvernementales et internationales. Réduire de 50 % toutes les émissions de gaz à effet de serre est loin d'être une tâche simple. D'après différentes études, c'est pourtant ce qu'il faudrait faire pour éviter le réchauffement climatique de plus de 2 degrés d'ici à la fin du siècle.

À travers ce simple exemple, on démontre la nature de la tâche à réaliser. Comment peut-on aujourd'hui réduire la consommation d'énergies fossiles afin de réduire de 50 % les émissions de CO₂ ? Toute l'économie est basée sur la consommation de pétrole et de charbon. Cela se traduit forcément par la diminution du PIB, donc de la sacro-sainte croissance, indicateur qui ne dit rien ni sur la qualité de vie ni sur l'endettement

environnemental. Certains prétendent, et on peut le comprendre, qu'arrêter la consommation d'énergies fossiles conduirait à un arrêt total de l'économie. En substance, ils nous disent : « L'économie n'est pas bonne, changez de planète ! »

Or, c'est bien le système économique, le capitalisme qui est responsable de la crise environnementale. Sans désigner le système économique, le GIEC ne nous dit pas autre chose. C'est bien lui qui est mis en cause quand le GIEC appelle à envisager d'autres modes d'échanges commerciaux. La consommation à outrance de biens sans intérêt, des déplacements de masse de touristes en mal de paysage, une production outrancière qui ne tient pas compte des bilans carbone et énergétiques sont autant de causes à envisager pour changer nos modes de production et rendre les biens marchands utiles et non périssables.

Les objectifs de millénaire définis par l'ONU pour le développement : éliminer l'extrême pauvreté, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement sont autant d'objectifs impossibles à tenir si le modèle social et économique mondial ne change pas.

Pour finir, je voudrais citer Lawrence Summers qui a été économiste en chef de la Banque mondiale, puis secrétaire d'État au Trésor sous Clinton, puis directeur du conseil économique de la Maison Blanche sous Obama, pour prendre conscience de la difficulté idéologique qui existe au sein de ce monde.

En 2015, il disait au nom de l'écologie dans les pays riches : « Les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués, la qualité de l'air y est là d'un niveau inutilement élevé par rapport à Los Angeles ou Mexico. Il faut encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays moins avancés. » Une certaine dose de pollution devrait exister dans les pays où les salaires sont plus bas. Je pense que la logique économique qui veut que des masses de déchets toxiques soient déversées là où les salaires sont les plus faibles est imparable ! L'inquiétude à propos des agents toxiques sera de toute évidence beaucoup plus élevée dans un pays où les gens vivent assez longtemps pour attraper le cancer que dans un pays où la mortalité infantile est de 200 pour 1 000 à 5 ans.

Voilà l'ironie des réalités auxquelles nous devons faire face.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bravo. Madame Balanche pour le groupe socialiste ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, a alerté les États dans un rapport publié en octobre 2018 des lourdes conséquences d'une augmentation des températures au-delà de 1,5 degré. Les scientifiques poussent un cri d'alarme pour dénoncer une dégradation catastrophique de notre planète sous la pression de l'homme. Il sera bientôt trop tard pour dévier de notre trajectoire vouée à l'échec et le temps presse. Nous devons prendre conscience, aussi bien dans nos vies quotidiennes que dans nos institutions gouvernementales, que la terre, avec toute la vie qu'elle recèle, est notre seul foyer.

Si ce problème est mondial, c'est bien sûr au niveau local que les initiatives sont les plus dynamiques, et c'est bien ce que traduit ce rapport sur la situation en matière de développement durable 2019. Il montre à nouveau l'importance que notre collectivité attache à cette notion de développement durable qui, je le rappelle, comme l'a rappelé également Anne Reveyrand, ne se limite pas à une simple formalité en réponse à une obligation réglementaire.

La loi a permis aux collectivités de s'en emparer pour s'en faire une richesse indéniable dans les modes de pensée et de faire, ce que témoigne bien ce rapport.

Voilà plus de dix ans que nous sommes investis et que nous nous donnons les moyens d'avancer et d'accomplir sur notre territoire, en nous appuyant sur les outils mis à notre disposition. Depuis 2010, la présentation de ce rapport nous permet au sein de notre Conseil Municipal d'avoir la juste appréciation de notre engagement dans les actions imaginées, prévues et accomplies sur notre territoire. Ce rapport permet d'en mesurer les réalisations et aussi les perspectives à venir pour faire évoluer les politiques publiques au regard du développement durable.

L'échelon de la commune est un échelon territorial important qui favorise l'action pour nombre de sujets. C'est un rapport riche d'informations apportant des éléments factuels et pragmatiques, doté d'indicateurs, et je ne reviendrai pas sur la claire et concise présentation qui nous a été faite par ma collègue Anne Reveyrand, qui permet d'identifier l'ensemble des actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les services pour la qualité de ce rapport 2019. Je n'en reprendrai que quelques points.

Tout d'abord, la Ville a inauguré deux parcs cette année : le parc Elie-Wiesel qui fait le trait d'union entre Croix-Luizet et les Buers, et le parc Jorge-Semprun, au cœur du quartier Villeurbanne La Soie.

La végétalisation de la ville et le renforcement de la trame verte et bleue sont des priorités pour favoriser la santé et le bien-être des habitants, mais aussi pour lutter contre le réchauffement climatique.

Autre exemple, la Ville investit pour limiter les surchauffes urbaines, notamment dans les cours de récréation. Beaucoup en parlent, Villeurbanne le fait. On peut citer la végétalisation de la cour d'école du groupe scolaire Marcelin-Berthelot.

Tous ces éléments traduisent la volonté politique de notre Ville et nous pouvons nous en féliciter. L'objectif du développement durable n'est sûrement pas de faire plus mais de faire mieux pour permettre une vie saine et harmonieuse à chaque habitant de notre Ville. Nous devons poursuivre cette politique volontariste nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci madame Blanche. Madame Reveyrand, souhaitez-vous porter quelques éléments complémentaires ?

Mme Anne REVEYRAND.- Vous avez tous beaucoup parlé de la Métropole. C'est assez amusant cette année comme cet échelon territorial est apparu de manière très claire.

Sur la question de la canicule et de la rénovation du patrimoine bâti, il est bien évident que nous poursuivons une action qui exclut au maximum le rafraîchissement, la climatisation de la ville par l'électricité qui conduit à réchauffer en réalité le milieu ambiant. Nous avons ce souci constant. Malheureusement, il est vrai que nous sommes conduits à proposer des solutions très limitées sur certains espaces dans nos équipements, qui permettent de vivre un confort d'été plus important, pour les personnels qui travaillent notamment.

M. Morel a fait état des Smart Grid, on nous en rebat les oreilles, c'est quand même une réalité, même si vous dites que nous sommes en retard par rapport à des tas d'autres collectivités par le monde. A Villeurbanne, nous avons des expériences particulières, qui méritent d'être mieux connues peut être, notamment au Tonkin, de sociétés qui produisent de l'énergie de par leur activité professionnelle et la partagent avec les habitants environnants, en tout cas partagent les moyens mis en œuvre avec les habitants du quartier. Si ce n'est pas du Smart Grid...

Quand on dit qu'il faudrait analyser les vraies causes de la pollution atmosphérique, on les connaît aujourd'hui. Nous avons un outil très précieux, Atmo Auvergne Rhône-Alpes, qui produit des outils, y compris des applications pour les citoyens qui sont très intéressantes.

Je voudrais citer, sur la question de la pollution et de la canicule, le travail que nous avons conduit. Nous avons réalisé une étude climat à la ville de Villeurbanne qui permet de caractériser la ville, qui permet de proposer des actions très ciblées, qui permet de mettre en place des choses très précises, notamment un plan ombre que nous déployons. J'ai parlé des arbres que nous avons plantés, ce n'est pas par hasard. Il y a vraiment un travail très précis qui est conduit. D'ailleurs, cette étude nous vaut l'intérêt d'autres villes et d'autres métropoles que celle de Lyon (Paris, Strasbourg, Grenoble, etc.) qui s'intéressent beaucoup à ce que nous conduisons sur cette question.

Vous avez tous beaucoup parlé du déplacement, c'est une question cruciale sur, d'une part, la pollution atmosphérique, d'autre part le réchauffement climatique. C'est quelque chose sur lequel nous avons tous une action, individus et pouvoirs publics. Nous avons œuvré parce que le fait d'être quelquefois coercitif produit un changement de comportement. Par exemple, nous conduisons les gens à se tourner vers des transports en commun, nous l'avons fait sur le cours Emile-Zola en créant deux fois une voie plutôt que les deux fois deux voies existantes avec des trottoirs assez réduits à l'époque. Aujourd'hui, nous travaillons la voirie autrement pour permettre ce déplacement vers des transports en commun qui est essentiel. Tout cela reste à améliorer. La ZFE devrait nous aider largement, quand elle sera à plein déploiement. Dans la première phase, on s'adresse simplement aux véhicules lourds mais, dans une deuxième phase, nous aurons quelque chose qui améliorera considérablement la qualité dans Lyon et Villeurbanne, en tout cas dans l'intrapériphérique, pour ce qui est de la métropole.

M. Poncet a dit que nous parlions de la lutte contre les discriminations, l'accueil des migrants. Oui, dans le développement durable, nous avons la lutte contre la pauvreté. C'est en cela que la transition énergétique et la transition écologique ne sont pas suffisantes dans l'approche que l'on peut avoir de notre société dans les années qui viennent et dans l'approche que l'on a du monde dans lequel nous voulons vivre. C'est

bien aussi cette transition sociale qui est importante.

Nous ne faisons pas apparaître tous les travaux sur lesquels la Ville est engagée, et vous avez évoqué certains problèmes qui n'apparaissent pas dans ce document, mais les travaux sont conduits et vous en avez eu l'écho l'hiver dernier avec les travaux sur la légalisation du cannabis qui ont été conduits à la Ville.

On me dit que c'est un bilan des six années de mandat. Non, c'est le bilan de cette année et je trouve qu'il est déjà intéressant. Si vous reliez les six années qui vous ont été présentées successivement, vous aurez le bilan des six années de mandat peut-être. Tout n'est pas non plus dans le rapport de développement durable parce qu'on ne peut pas tout écrire mais énormément de choses y sont. Nous suivons strictement les recommandations auxquelles nous sommes soumis pour ce rapport, pour lequel nous avons une obligation en même temps que nous produisons le rapport d'orientations budgétaires. C'est une obligation faite aux villes de plus de 50 000 habitants, je le précise à nouveau.

Quelque chose a été redit par les uns et les autres, qu'il me semble essentiel d'avoir en tête, c'est la question du réchauffement climatique qui doit avoir une approche multithématique et qui nécessite une action systémique. Je pense que, sur cet aspect, on peut quand même se dire, et j'ai été surprise d'entendre M. Poncet le dire, que notre modèle de société était sans doute à revoir. Effectivement, l'action citoyenne est importante mais le système économique lui-même génère un certain nombre de nuisances tel qu'il est aujourd'hui fondé. Je pense que chacun a sa place, les citoyens ont une action à conduire mais le système économique, la finance ont aussi des responsabilités dans ce domaine.

La Ville de Villeurbanne fait sa part en ce domaine. Les gaz à effet de serre, pour ce qui est de la production de la ville de Villeurbanne, ont baissé de 27 % par rapport à 2010. Nous poursuivrons. Nous pouvons encore faire mieux.

Nous nous devons aussi, en notre position de collectivité locale, de présenter un exemple pour nos habitants, notre population, et nous assurons, à mon avis, cette mission amplement.

Merci monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelques mots avant que nous prenions acte ensemble de ce rapport. D'abord, c'est un rapport qui permet de souligner - beaucoup l'ont dit - le travail considérable accompli et les projets réalisés, sur une année certes mais qui trouvent tout de même leurs racines ou leur élan dans les années précédentes.

Il est toujours possible de faire mieux et notre objectif est bien de faire plus et mieux, nous pouvons le partager.

La biodiversité est une des actions au cœur de ce rapport. Mme Vessiller a évoqué la démoistation et le rôle des oiseaux. Madame Vessiller, vous avez eu un propos extrêmement court et extrêmement sobre, sur lequel je n'ai rien à ajouter. Il était même sinon élogieux mais en tout cas il considérait que nous avions fait pas mal.

En revanche, je vous suis avec attention dans vos déclarations de candidate, vous ne manifestez pas tout à fait la même retenue dans vos propos. Puisque vous parlez des

oiseaux, vous savez qu'il y a un oiseau qui fait partie de la famille des cuculidés, qui s'appelle le coucou. Sans doute mange-t-il quelques moustiques. En même temps, je crois qu'il ne faut pas que vous abusiez trop de la politique du coucou. On le connaît surtout parce que c'est celui qui fait ses œufs plutôt dans le nid des autres, et j'ai quand même constaté que la plupart des propositions que vous faites sur la multiplication des espaces verts, sur la végétalisation de la ville, étaient des propositions que soit nous avons mises en œuvre, soit nous mettrons en œuvre dans les prochains mois, soit programmées dans les prochaines années. D'ailleurs, un certain nombre se trouve dans ce rapport. C'est un bon livre de chevet, il est pour tout le monde d'ailleurs, mais quand on s'en sert, que l'on cite ceux qui en ont la responsabilité ! C'est un peu comme les droits d'auteur, si vous voulez.

Je cite simplement quelques-uns des projets que vous avez cités ou pour lesquels vous nous incitez à être encore plus généreux : le projet de la ZAC Grandclément dont nous avons parlé voici quelque temps avec Richard Llung à travers un rapport, qui représente 3,2 hectares. Il faut être un peu plus généreux, oui, nous aurons des couloirs qui rejoindront Vaillant-Couturier d'un côté et le parc de la résidence Marx-Dormoy de l'autre. Tout cela est acté pour l'essentiel.

Vous dites qu'il faut les berges du canal. Aujourd'hui, dans le concours de maîtrise d'œuvre pour le quartier Saint-Jean, j'ai le privilège d'avoir déjà vu les propositions, vous ne les avez peut-être pas encore vues mais elles seront particulièrement généreuses et quand nous pourrons les présenter, vous aurez plus que satisfaction, mais ce sera quand même un petit peu les nôtres dans la façon dont nous avons fait progresser ce dossier.

Sur le terrain Mazoyer, vous dites espérer qu'on garde les jardins cultivés du Vert-Luizet. Non seulement nous garderons les jardins cultivés mais nous pourrons, même si cela n'a pas été très facile, en garder une assez grande partie, au moins de la taille d'un espace correspondant à un stade. Ce n'est pas mal quand même.

Vous avez oublié dans vos propositions l'Autre Soie, 1,8 hectare, ce n'est pas rien. Il existe déjà mais la Ville va l'acheter, ce n'est pas tout à fait pareil quand même, et elle l'ouvrira au public, ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui. Il va quand même changer de statut.

Nous sommes dans une progression constante, et j'aurai l'occasion de le redire un peu plus tard, même si je ne suis pas partie prenante tout à fait dans la campagne électorale, mais j'aime quand même que l'on dise ce qui est fait ou ce qui va être fait, ce qui est programmé. De 2020 à 2026, 4,5 hectares seront requalifiés, et 6,8 hectares seront des créations. Vous voyez ce n'est pas rien quand même, et il n'y a pas simplement ceux qui en parlent dans une conférence de presse pour en avoir la responsabilité.

Je voudrais dire un mot sur ACI pour faire le point, parce que je vois bien qu'il y a une course à l'échalote sur le terrain ACI. D'ailleurs, vous n'êtes pas la seule mais c'est vous qui l'exprimez, en tout cas de la manière la plus précise. Je vais d'abord vous dire que ce terrain d'ACI fait 5,4 hectares. J'ai vu que vous vouliez un espace vert de 4 à 5 hectares.

Mme Béatrice VESSILLER.- De trois à quatre, vous n'avez pas bien lu, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- J'espère que ce ne sera pas cinq ou six demain sinon il faudra bientôt

faire en sorte que l'espace vert dépasse les limites du terrain ACI.

Mme Béatrice VESSILLER.- Relisez mon propos puisque vous êtes sur ce terrain.

M. LE MAIRE.- Permettez de dire quand même, parce qu'il faut aussi être un peu responsable dans ce secteur, que pour l'instant ce terrain appartient à Renault qui n'est pas encore vendeur. Il y a des négociations avec la Métropole. Rien n'est officialisé sur l'acquisition du foncier. Il n'y a pas d'emplacement réservé au niveau du PLUH, il y aura le passage du T6...

Mme Béatrice VESSILLER.- Peut être !

M. LE MAIRE.- Nous l'espérons tout de même, en tout cas je l'espère et cela fait partie des passages qui sont plutôt privilégiés. Pour la Métropole, il faudra peut-être en négocier l'acquisition. La responsabilité, c'est peut-être aussi de dire qu'avant qu'il y ait acquisition, si tout le monde affiche sa volonté de faire, cela fait monter le prix du foncier. C'est peut-être une responsabilité qui vous échappe mais quand on précise trop ses intentions sur un terrain, le résultat est que ce terrain coûtera demain plus cher. Quel que soit le cas de figure, il faudra bien avoir une réalité économique sur ce terrain. Si on veut que la totalité soit un parc, c'est la Ville et ce n'est pas la Métropole qui le paiera.

Là aussi, il faut y penser quand on a déjà fait beaucoup d'efforts et que l'on fera beaucoup d'efforts dans l'acquisition d'un nouveau terrain. Il ne suffit pas de dire « Y a qu'à, faut qu'on » pour que cela se fasse.

Sur ACI, je voulais apporter cette précision pour que ce ne soit pas comme un projecteur qui attire les papillons de nuit et que chacun y aille de « On en met davantage ».

Je trouve toujours, madame Vessiller, et je vous le dis avec une certaine sympathie, que votre logiciel sur le plan de la biodiversité est assez pauvre. Vous n'annoncez pas beaucoup de choses. Quelquefois, il faut planter plus d'arbres, il faut même déplacer les réseaux, mais je trouve que dans ce domaine, il faudrait peut-être dépasser l'épicerie comptoir où il suffit de dire « On veut ça mais il faut en ajouter un peu plus. »

Il y a effectivement ceux qui parlent et, en l'occurrence pour nous, ceux qui agissent. Dans ce domaine de l'augmentation des parcs et de la végétalisation de la ville, sans parler des toits, sans parler de ce qui sera fait demain dans le cadre de l'opération Gratte-ciel qui sera assez exemplaire, même si, pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là mais les intentions sont clairement affichées, il y a ceux qui font avancer les dossiers et ceux qui mettent simplement les pas dans ceux qui font avancer les dossiers. Sur ce plan, vous auriez peut-être intérêt à mettre vos pas dans ceux qui font avancer les dossiers plutôt que de dire que vous les faites avancer alors qu'ils avancent sans vous et largement.

C'est simplement ce que je voulais ajouter ici à votre propos sobre qui n'a pas évoqué cela, mais comme je suis quand même attentif à ce que vous dites à ce sujet dans la presse, je pensais qu'il était bien que l'on puisse vous rappeler cela dans un rapport qui, justement, à travers la biodiversité, concerne cette problématique.

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci de répondre à ce que je n'ai pas dit aujourd'hui, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez dit et écrit, vous le savez bien. Vous le revendiquez tout de même. Permettez que l'on puisse, dans un Conseil Municipal où on parle des espaces verts, de la biodiversité, vous tenir pour responsable des propos que vous avez tenus.

Je ne mets pas ce rapport aux voix, je vous demande d'en prendre acte.

Tout le monde est d'accord ? Unanimité.

3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL MÉTROPOLITAIN (PCAET) – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu de joindre ce rapport à la discussion. Certains y ont fait allusion dans leurs propos. C'est une délibération et je la mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

4 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est le troisième sujet d'importance, en tout cas sur lequel il y a beaucoup d'interventions, même si nous avons convenu en conférence des présidents de nous limiter à cinq minutes. Moi-même, j'essaierai de donner l'exemple dans la présentation, mais si je ne le faisais pas, vous seriez en droit de me le reprocher.

Le débat sur les orientations budgétaires est un passage obligatoire à quelques semaines du vote du budget primitif qui aura lieu au mois de décembre. Le projet de ce soir, c'est un rapport sur les orientations, il précise les conditions de l'action municipale pour l'exercice à venir, il doit plutôt nous conduire à une réflexion contextuelle, stratégique et financière plus globale. Je le dis pour qu'on ne mélange pas les deux débats, budget et orientations budgétaires, et que l'on essaie de s'en tenir à un propos général sur les orientations et non pas sur tel ou tel aspect du budget qui viendra nécessairement le 19 décembre.

Évidemment, je vais évoquer dans cette présentation les données rétrospectives de la situation financière de la Ville. Je passerai très vite sur les données économiques générales que nous avons l'habitude de vous présenter, justement dans le souci de faire un peu court.

Je reviendrai quand même sur les principales mesures du projet de loi de finances qui concernent les collectivités locales, parce que c'est le sujet. Nous terminerons avec les grands principes de l'équilibre budgétaire de la collectivité pour 2020.

Voilà en quelque sorte les quatre grandes parties.

(Projection de graphiques)

La première image concerne les bases de la fiscalité :

- la variation nominale des bases issue de la loi de finances annuelle, fixée par l'État et l'Assemblée nationale ;
- la variation physique des bases : c'est ce qui provient des constructions nouvelles

pour l'essentiel, des améliorations voire des démolitions et, à ce moment-là, on vient le retrancher.

Pour le foncier bâti puisque, maintenant, c'est quand même la fiscalité que nous avons et que nous n'avons plus ou presque la taxe d'habitation, les trois années avant la crise de 2008, nous avons une moyenne de 3,89 % par an et, depuis 2017, nous avons seulement 1,65 %. Il faut le souligner.

L'histogramme ne va pas jusqu'en 2019, il s'arrête en 2018, nous avons forcément une projection puisque l'année 2019 n'est pas terminée. La variation physique des bases sera de 0,2 % concernant le foncier bâti et de 1,28 % pour la taxe d'habitation. Ce sont des données provisoires qui seront à confirmer en décembre.

La variation nominale est fixée par la loi de finances, elle est indexée sur l'indice des prix, nous partons sur une variation nominale de 1 %, un peu inférieure à ce que nous avons reçu les années précédentes.

Un mot sur les dotations et les compensations sur les derniers exercices. Vous devez le savoir, l'histogramme est assez éclairant : la part de ces dotations et compensations de l'État dans les recettes réelles de fonctionnement continue de décroître, elle était à 15,3 % en 2018 contre 16,2 % en 2017 et 27 % en 2004. On voit cette chute surtout à partir de 2012, cela signifie que la Ville a perdu entre 2014 et 2017 7,2 M€ de dotations au seul titre des plans d'économie comparé à 2013. Évidemment, c'est un manque à gagner, si on peut parler ainsi, qui est considérable.

Nous l'avons déjà évidemment constaté dans les budgets précédents, il y a une très légère remontée sur l'année 2018, il faut quand même considérer qu'elle est faible puisque c'est une hausse en valeur absolue de 1 € de 2018 à 2019, et elle serait de 6 € en estimation pour 2019. Cela reste presque infinitésimal epsilon.

Les dotations et compensations venant de la Métropole représentent aujourd'hui 7,88 % des recettes, la totalité des dotations fiscales de l'État et de la Métropole représentent au compte administratif 2018 78 % de nos recettes réelles de fonctionnement hors les cessions. C'est l'essentiel de nos recettes de fonctionnement.

Les recettes courantes progressent plus rapidement que les dépenses en 2018, c'est une situation un peu singulière. Ceci est dû essentiellement aux modifications fiscales en recettes et à l'absence des Invites pour les dépenses, puisque les Invites étant biennalisées, l'année où elles n'ont pas lieu (2018), cela a une conséquence au niveau de notre budget.

Néanmoins, la hausse plus rapide des recettes courantes conduit à un renforcement de l'épargne de gestion en 2018 puisqu'elle est passée de 19,23 % à 28,25 %. C'est significatif. Un point de comparaison qui nous permet de nous situer dans l'échelle des collectivités territoriales : le rapport de l'observatoire des finances locales en 2019 disait que, pour la Ville, cette augmentation était de 62 % alors que, pour les autres collectivités locales, elle était seulement de 8,5 %. Notre épargne a progressé de façon très conséquente pendant cette période.

Troisième autre voie, et si je n'en avais qu'une à retenir ce serait celle-là, c'est le niveau d'équipement conséquent, c'est-à-dire l'investissement de la Ville sur la période qui va

toujours de 2007 à 2018. C'est sans doute un des résultats dont nous pouvons être le plus fiers. De 2001 à 2007, le premier mandat, nous avons eu une moyenne d'investissement de 18,7 M€. De 2008 à 2013, elle a été de 31,9 M€, elle n'a pas tout à fait doublé mais a augmenté de façon très conséquente. De 2014 à 2018, elle est de 35,3 M€, encore au-dessus en moyenne. Pour 2019, nous avons une première estimation qui se rapproche de 2018 qui était à 41,5 M€.

Pour l'année prochaine, dans le budget 2020, nous aurons un niveau d'investissement un peu plus faible qu'en 2019. J'ai vu que cela pouvait faire un demi-titre en disant qu'il y avait une baisse des investissements, je demande que l'on considère le niveau sur la moyenne du mandat. Cela ne se compare pas d'une année sur l'autre mais par tranche de six années, comme c'est le cas ici, pour avoir véritablement une signification.

Un autre chiffre qui dit en valeur absolue les choses peut être d'une manière un peu plus pédagogique : en 2018, les dépenses d'équipements brutes, c'est-à-dire l'investissement pour l'essentiel, représentaient 224 € par habitant contre 198 € en 2017. Là encore, point de comparaison avec d'autres communes : 226 € par habitant pour les communes de plus de 100 000 habitants au niveau national. Avec 224 €, on peut dire que nous sommes à peu près à l'identique. Cela a quand même un sens parce que nous sommes partis de beaucoup plus bas concernant la comparaison.

Un mot sur la dette qui fait partie des ratios que nous regardons. Nous avons utilisé le levier de la dette tout en le maîtrisant. La dette était à son niveau le plus élevé depuis 2003. Évidemment, les échelles rendent cette montée considérable, d'une certaine manière, mais quand on regarde en valeur absolue, c'est à relativiser puisque le ratio de la dette, fin 2018, est à 257 € par habitant pour Villeurbanne alors qu'il est, là encore, comparaison nationale, à 1 104 € pour les villes de plus de 100 000 habitants. Notre dette est quatre fois moindre que les villes de notre strate.

Autre façon d'apprécier cette dette qui atténue cette représentation d'histogramme qui fait une montée sinon brutale mais qui se voit bien : nous avons une capacité de désendettement de 1,23 année en 2018 alors que la norme qui est considérée comme à ne pas dépasser est de 10 ans. Nous nous sommes retrouvés très bas les années précédentes, néanmoins, nous restons avec une dette qui est plus que raisonnable.

Je vous fais grâce des données macroéconomiques du projet de loi de finances pour 2020, vous le retrouvez dans le rapport. Ce sont essentiellement des chiffres nationaux, il n'est pas utile ici de revenir sur l'indice des prix hors tabac, sur la parité moyenne. Je vous suggère de passer tout de suite à la diapositive suivante de façon à ne retenir, dans ce budget 2020, dans ce projet local des finances, que ce qui concerne les collectivités locales.

Les principales évolutions concernent la taxe d'habitation sur la résidence principale et la réforme du financement des collectivités territoriales.

Il est prévu la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur la résidence principale, ceci devrait avoir lieu en 2023 mais, en 2020, nous serons dans la fin de la suppression pour les 80 % de contribuables ; pour les autres, pour l'instant, l'objectif fixé par le gouvernement est d'avoir trois années supplémentaires.

Les taux d'imposition pour nous sont gelés au niveau 2019. Il subsistera tout de même en

2023 une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à la résidence principale. Cela reste epsylonesque par rapport à nos recettes fiscales.

À partir de 2021 sera organisé le transfert de la part métropolitaine de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui est aujourd'hui la fiscalité essentielle de la collectivité puisque la taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des ménages. En principe, on aura une addition des taux métropolitains et communaux, et la base communale sera calculée en intégrant les exonérations et abattements qui sont applicables au niveau métropolitain, ce qui assurera une neutralité de cette évolution pour les communes et aussi pour les contribuables.

Toujours en ce qui concerne les collectivités locales et le projet de loi de finances pour 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) substituée à la taxe d'habitation (TH) cadrera les possibilités d'évolution de la CFE et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Ce n'est pas nous qui touchons la CFE, c'est la Métropole, mais il y aura un système de liaison des taux qui fera que l'on ne pourra augmenter l'une des taxes sans tenir compte de l'autre. Cela reste aujourd'hui intéressant à voir mais ce n'est pas l'essentiel.

C'est ce qui est dit au point 4 : instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

Si l'on passe aux autres mesures qui nous concernent, la dotation globale de fonctionnement est stabilisée à périmètre constant, cela signifie que quand il y a des augmentations des dotations (ce sera le cas pour la DSU cette année), elles se font au détriment de la dotation globale de fonctionnement : ce que l'on perd d'un côté, on le retrouve de l'autre, pas forcément à l'identique, avec un paramétrage qui peut être différent mais c'est quand même ainsi.

Nous avons indiqué la hausse des dotations de soutien à l'investissement, c'est une mesure qui a été prise par le gouvernement pour venir compenser en quelque sorte le contrat que nous avons signé où nous limitons les hausses de fonctionnement. Nous en avons parlé ici à plusieurs reprises. Pour mémoire, je demandais tout à l'heure à Éric Grignard les chiffres, cela a représenté de 300 000 € à moins de 1 M€ sur les deux années passées. Honnêtement, par rapport à l'ensemble de nos ressources, c'est quand même assez peu de chose.

On le mentionne pour votre compréhension, la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation fera l'objet d'un rapport au Parlement avant le 1^{er} septembre 2024. La réforme des valeurs locatives est le serpent de mer des collectivités locales. On en parle depuis trente ans. On dit qu'il y aura un rapport au Parlement en 2024. Nous pouvons en prendre acte et, en même temps, émettre quelques doutes sur cette révision des valeurs locatives qui est un sujet hautement explosif parce que cela entraîne des modifications considérables. C'est bien pour cette raison que rien n'a changé depuis les années soixante-dix, presque cinquante ans.

Nous passons ensuite aux perspectives de recettes 2020, nous en arrivons aux grands principes de l'équilibre budgétaire pour notre collectivité en 2020.

Nous estimons les variables d'ajustement de l'enveloppe normée :

- la dotation forfaitaire à 13,66 M€ en baisse, j'ai dit tout à l'heure pourquoi, alors que la DSU augmentera de 0,39 M€ ;
- la fiscalité directe locale, sachant que nous n'avons plus maintenant la taxe d'habitation mais nous votons quand même des taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- l'évolution nominale des bases, celles que nous ne votons pas mais que le Parlement vote pour nous de 1 % ;
- l'évolution physique des bases, c'est-à-dire l'augmentation des constructions sur la ville voire des réhabilitations, estimée à 1 % en 2020 : c'est aussi une projection même si nous n'en sommes pas totalement certains, je rappelle que le budget 2020 est un budget prévisionnel.

En revanche, ce dont nous sommes certains, c'est que nous allons maintenir les taux de fiscalité pour la taxe sur le foncier bâti et il n'y aura pas d'évolution des taux de fiscalité comme c'est déjà le cas depuis quelques années.

En matière de dotations du Grand Lyon, l'attribution de compensation a été fixée au moment du passage en DSU, elle ne bouge pas, sauf quand il y a des petits changements en termes de responsabilité mais cela reste peu de chose, et l'attribution de compensation (DSC), parce que la Communauté urbaine a modifié la façon de faire, dont toutes les communes bénéficieront, sera en augmentation pour nous, elle sera à 3,6 M€, ce qui est quand même une augmentation de recettes qui n'est pas négligeable.

Les droits de mutation sont par nature volatils, nous le disons chaque fois. Nous les avons estimés à 5,9 M€, je crois qu'ils étaient de 5,6 M€ dans l'exercice précédent.

Les recettes d'investissement sont en baisse parce qu'il y aura moins de cessions et nous avons des participations fluctuantes d'une année sur l'autre.

Les perspectives de dépenses pour 2020 font apparaître le fait que les dépenses courantes baisseront d'environ 2,7 % avec l'absence de la manifestation des Invites.

L'évolution globale de la masse salariale est d'environ 2,9 %, plus élevée que l'année dernière où elle était pratiquement nulle, je crois. Quand on ouvre de nouveaux équipements petite enfance, des écoles nouvelles, il y a un lien direct avec la masse salariale.

Nous avons des subventions et des dépenses exceptionnelles stabilisées et, en matière d'investissement, je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'histogramme dont nous sommes le plus fiers, nous aurons un niveau d'équipement propre à la Ville qui sera d'environ 42 M€ si on arrondit au chiffre supérieur.

La section d'investissement, avec l'emprunt, variable d'ajustement : l'emprunt d'équilibre passera de 18 M€ à 22 M€, il sera un peu supérieur à ce qu'il était l'année précédente, sachant qu'il reste quand même dans une fourchette de désendettement qui est inférieure à 2 ans. Cela passera de 1,23 à 1,3 ou 1,4, je ne sais pas exactement, mais nous serons toujours avec un emprunt qui sera plus que raisonnable par rapport à d'autres collectivités.

J'ai essayé d'être un peu rapide, nous avons entendu lors de la conférence des présidents

que vous souhaitiez que nous soyons concis. Le document que vous avez est extrêmement complet, nous sommes plutôt une collectivité locale qui donne à voir et à comprendre un document qui est très détaillé.

Pour conclure cette présentation, dans le budget primitif prévisionnel pour 2020, nous avons une poursuite des investissements indispensables au développement du territoire. Je rappelle que les investissements répondent aussi aux besoins de la population et qu'ils sont soutenables au regard de nos capacités, ils sont aussi stabilisateurs pour l'activité économique dont je rappelle que, pour une partie, elle dépend aussi des investissements que réalise la collectivité.

Je viens d'indiquer un maintien des équilibres financiers en termes d'autofinancement et d'endettement dans l'objectif de renforcer les services offerts à la population. Nous avons pour fil conducteur :

- la préservation et l'adaptation du service rendu aux usagers : l'ouverture de nouveaux équipements d'une certaine manière répond à cette problématique ;
- un soutien au tissu associatif existant qui favorise aussi l'émergence de nouvelles structures : dans les budgets précédents, devant la baisse de la dotation forfaitaire, nous avons plutôt appliqué -2 % par rapport à l'ensemble des subventions, avec quelques modulations suivant les subventions. Cette année, nous restons à zéro en moyenne, cela ne veut pas dire que certaines ne seront pas un peu plus et d'autres un peu moins mais nous le verrons au moment du vote du budget ;
- l'association des personnels dans l'exercice des nouvelles compétences éventuelles dans un cadre évolutif, c'est la façon de manager au niveau de la Ville les ressources humaines, dans un contexte qui reste fortement évolutif sur le plan financier et budgétaire.

Voilà à grands traits, mais tout de même de manière déjà relativement détaillée, les grandes orientations qui présideront au budget primitif 2020 et qui vous permettent, comme je l'ai dit au début de mon propos, de contextualiser ce que nous faisons, de l'inscrire dans une comparaison par rapport aux exercices précédents, et d'avoir un propos sur le budget primitif qui sera forcément dans la suite et dans la cohérence avec les exercices précédents.

Je vais ouvrir le débat et les interventions pour cinq minutes chacune.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Fort classiquement, nous allons commencer par situer le contexte notamment en précisant notre analyse.

Premièrement, nous constatons que le chômage poursuit sa lente décrue avec un recul de 2,4 % en 2019 après 10 % de hausse par an de 2008 à 2015. C'est une assez bonne nouvelle. Toutefois, avec 8,5 % de chômeurs, la France fait moins bien que la moyenne européenne qui est à 6,3 % et surtout que l'Allemagne qui est en plein emploi avec seulement 3 % de chômage.

La croissance économique devrait être poussive en 2020 avec de 1,2 % à 1,3 % de

croissance, mais nous devons relativiser cela car les tensions internationales multiples ont imposé à l'Union européenne le même taux de croissance à 1,3 % en 2019.

Nous sommes battus par la Grèce qui quitte enfin la récession de façon pérenne avec 1,9 % de croissance, mais nous faisons mieux que le Royaume-Uni à 1 % et encore mieux que l'Allemagne à 0,5 %. Tout cela nous conforte dans notre conviction qu'il faudrait faire davantage de réformes, mais aussi que le gouvernement va plutôt dans la bonne direction.

Toutes ces contraintes mondiales, principalement de nature nationaliste et populiste, font craindre une récession mondiale pour 2020. Pire encore, la crise de la dette souveraine, c'est-à-dire la dette des États, et de la dette des entreprises donne des signes aussi alarmants que ceux qui existaient juste avant la crise des subprimes en 2007-2008 et dont les gouvernements ont préféré ne pas tenir compte. Le principal risque est une envolée des taux d'intérêt qui alourdirait de façon très importante la charge de la dette pour la France. Nous devons continuer de diminuer notre train de vie en réduisant nos dépenses de fonctionnement et donc nous devons être plus efficaces dans les services au public.

Si, comme nous l'avons déjà dit, nous trouvons que le plan d'économies imposé par l'État aux collectivités territoriales est trop brutal et centralisateur, donc contraire à nos principes, il est nécessaire de réduire les dépenses publiques et en particulier les dépenses de fonctionnement.

La croissance des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à Villeurbanne à 1,16 % par an, négociée avec l'État et acceptée ici même, un peu dans la douleur !

Concernant les dépenses d'équipements, le niveau visé serait proche de 42 M€ pour l'année prochaine, en baisse par rapport au budget prévisionnel 2019 qui l'établissait à 48 M€. Mais, à Villeurbanne, nous avons la chance de pouvoir poursuivre un programme d'équipements conséquent, capable d'accompagner la croissance de la population attendue et inévitable compte tenu de la pression immobilière sur le centre de la Métropole dont Villeurbanne fait partie. Nous devons toutefois dans le futur définir avec précision les contraintes que nous voulons faire appliquer pour que Villeurbanne devienne une ville où il fait bon vivre, partout.

Nous regrettons que la sécurité et la police municipale ne soient pas explicitement abordées dans ce rapport. C'est fort dommage car il s'agit d'une attente forte de la population.

La masse salariale demeure le premier poste de dépenses. La variation globale de la charge de personnel, le chapitre 12 dans le jargon administratif, est envisagée à un niveau d'environ 2,9 %. Le problème supplémentaire de la masse salariale est que ces dépenses sont engagées pour de nombreuses années. Nous rappelons que 3 % de réduction d'effectif représenteraient une économie pour Villeurbanne d'environ 2,3 M€ par an. Nous devons donc réfléchir attentivement à toute nouvelle embauche voire à tout remplacement.

Les autres charges de gestion courante, le chapitre 65, devraient augmenter d'environ 2,6 %, soit environ 600 K€ d'augmentation.

Nous considérons que tout dépassement de la contrainte de 1,16 % devrait être exposé ici même et discuté, au moins en commission.

Il est dommage que ce débat d'orientations budgétaires ne prenne pas en compte de façon explicite l'analyse de l'impact des augmentations envisagées sur le dépassement possible de la contrainte de 1,16 % qui aboutirait à une forte pénalité de notre budget.

Nous serons donc très attentifs sur le prochain budget prévisionnel sur tous ces points.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Puisqu'il s'agit du dernier débat d'orientations budgétaires du mandat, commençons par condamner à nouveau les restrictions budgétaires imposées par l'État durant ce mandat. Vous avez rappelé les chiffres tout à l'heure.

Tout d'abord, le plan d'économies imposé par l'État de 2014 à 2017 à travers une baisse importante de la dotation de l'État aux collectivités territoriales qui représente une baisse de dotation supérieure à 7 M€ pour notre commune ; ensuite, depuis 2018, une contrainte sur l'évolution des dépenses de fonctionnement qui empêche les collectivités de développer leurs services publics comme elles le devraient. Ainsi, dans notre ville, l'ensemble des dotations et compensations servies par l'État sont de 153 € par habitant en 2018 contre 226 € en 2007...

Cela est d'autant plus problématique que, comme il est mentionné dans le rapport, un nombre limité de ressources représentent plus des trois-quarts des recettes réelles de fonctionnement hors cessions. Cet état de fait donne à la collectivité des marges de manœuvre limitées et rend sa situation sensible à toute évolution majeure de l'une de ces ressources.

Nous déplorons également les mesures gouvernementales supprimant la taxe d'habitation sans garantie de compensation par l'État dans la durée. Cela peut certes faire plaisir individuellement à chaque ménage qui en bénéficie mais est un tournant dramatique pour le niveau local de l'action publique en France. La fiscalité directe locale permet aux collectivités d'avoir une capacité d'action indispensable à la présence et au maintien de services publics dans les territoires.

Les dépenses de fonctionnement devraient augmenter l'année prochaine avec l'ouverture de nouveaux équipements importants comme des écoles ou des équipements d'accueil de jeune enfant. Les coûts de fonctionnement de ces services viendront accroître les dépenses de la collectivité et cela est positif pour les familles de Villeurbanne. Plus de dépenses de fonctionnement, c'est plus de services publics aux Villeurbannais !

Il est indiqué dans le rapport « *Au vu des caractéristiques, en particulier de l'année 2020, en termes d'ouverture de services publics, il conviendra de déterminer l'équilibre entre les besoins d'évolution du territoire, les attentes des citoyens et les moyens de fonctionnement des services au public, et les marges d'optimisation possibles, pour se positionner en termes d'objectif de dépenses et quant à une éventuelle pénalité à supporter.* ». Les élections municipales qui s'annoncent seront sûrement l'occasion pour chaque Villeurbannais de s'exprimer sur le niveau de services souhaité et attendu. Pour notre part, nous pensons que l'attente des concitoyens en matière de services publics est élevée ! Notons également qu'en 2018, à Villeurbanne, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 818 € par habitant alors que la moyenne

de la strate des villes de plus de 100 000 habitants hors Paris au niveau national est de 1 150 € par habitant.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous notons également une relative stabilité, fruit d'un travail engagé depuis le début de ce mandat de réguler des pôles importants générateurs de dépenses comme l'énergie. Les charges de personnel ont légèrement diminué cette année mais devraient à juste titre progresser l'année prochaine. Rappelons que le personnel, l'organisation des services et des charges de travail ainsi que les remplacements ne peuvent être la variable d'ajustement des économies imposées par l'État et l'Europe. Je voudrais rappeler à M. Morel qui vient de s'exprimer que les agents municipaux construisent et forgent le service public. La qualité de leur travail et de leurs conditions de travail permet aussi l'efficacité du service public. Il est nécessaire, selon nous, d'assumer le fait d'augmenter ce poste de dépenses.

Dans les perspectives, les recettes de fonctionnement devraient augmenter avec l'arrivée de nouveaux services que nous soutenons : accueil du matin dans les écoles, nouvelles activités à Chamagnieu, extension du périmètre de stationnement payant. Ces nouveaux services aux familles ainsi que des politiques pour un meilleur partage de l'espace public sont de bonnes choses.

Concernant les dépenses d'investissement, vous faites un bilan pluriannuel de celles qui ont connu un maintien de niveau satisfaisant malgré une petite baisse en 2017. En 2018, les dépenses d'équipements représentaient 224 € par habitant, ce qui est très proche de la moyenne nationale, vous l'avez rappelé, monsieur le Maire. Mais, dans le même temps, les mêmes dépenses des communes au niveau national augmentent de 6,9 % contre 13,15 % à Villeurbanne. Villeurbanne avait beaucoup de retard dans l'investissement de ses équipements au début du mandat, une partie a été rattrapée. Cela nous donne l'occasion de redire ici à quel point l'investissement et le recours à l'emprunt sont nécessaires pour le développement des équipements nécessaires dans notre commune.

La dette propre de Villeurbanne s'élève désormais à près de 34 M€ fin 2018 contre 27 M€ fin 2017, ce qui reste tout à fait raisonnable au regard des ratios des villes de taille similaire. La Ville se doit d'investir et de s'équiper, le recours à l'emprunt est bien légitime.

Concernant les perspectives en termes d'investissement pour l'année à venir, nous nous réjouissons que les travaux dans les groupes scolaires demeurent le principal poste de dépenses d'équipements ainsi que la création d'équipements d'accueil de jeunes enfants dont la Ville manque cruellement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Gluck. Madame Morel pour le groupe Rassemblement National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'usage on disait aussi monsieur le premier adjoint, je ne sais pas, M. Kabalo est-il puni ?

M. LE MAIRE.- On vous le dira tout à l'heure.

Mme Michèle MOREL.- Le document qui nous est remis est une obligation conforme aux lois 1992, 2015 et 2018, mais dans un contexte très particulier cette fois-ci puisque

ces prévisions ne seront pas l'affaire de la majorité actuelle dans le prochain mandat.

C'est un document toujours très fourni. Cependant, comme je vous l'ai déjà dit antérieurement, concernant les charges de personnel, vous n'appliquez pas rigoureusement les nouvelles obligations du décret 2016-841 de la loi NOTRE ayant pour but l'amélioration de la formation pour favoriser notre débat en Conseil Municipal. C'est un sujet sensible, on le sait bien, pour lequel vous avez d'ailleurs été épinglés par la Cour des Comptes à plusieurs reprises. En fait, vous vous contentez d'indiquer le coût moyen annuel d'un agent à temps plein alors que vous devriez avoir détaillé les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires, les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune et l'évolution professionnelle de la structure des effectifs. Et quand les municipalités se sentent à l'aise sur le sujet, elles détaillent la démarche de gestion professionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce n'est pas pour vous, tant pis, nous en prenons note, mais je rappelle quand même que nous n'avons eu qu'un seul bilan social durant tout le mandat quand, normalement, il doit être réactualisé et communiqué aux élus tous les deux ans. C'est vrai que c'est un énorme travail, nous en sommes conscients, mais c'est la règle, et ce n'est pourtant pas faute de vous l'avoir réclamé plusieurs fois.

On aurait aimé un mot sur le télétravail et son incidence sûrement positive sur l'organisation du travail. C'est dommage, on ne sait pas. On aurait pensé que vous auriez eu à cœur aussi de présenter aux élus et à vos concitoyens un bilan de fin de mandat. Bien sûr, vous ne vous représentez pas, mais après nous avoir vanté une ville si bien gérée où tout va bien, cela nous aurait semblé logique. L'ambiance, c'est vrai, ne s'y prête pas dans vos rangs, on comprend un peu, seulement un peu, la situation.

Un mot sur les perspectives pluriannuelles d'équipement en dépenses sur les trois prochaines années qui doivent suivre le même rythme que ces deux dernières années, ne serait-ce que pour rattraper sur une dizaine d'années le retard considérable pris sur la mandature 2008-2013 en matière d'investissement et l'arrivée massive d'habitants. Nous en voulons pour preuve la campagne 2014 que nous voulons vous rappeler, basée sur la présentation d'une gestion comme la meilleure de France, bilan qui a produit tous ces retards dans les investissements mais, bien sûr, vous a fait gagner les élections.

En matière de recettes de fonctionnement, les droits de mutation se portent de mieux en mieux, bonne conséquence du bétonnage effréné représentant donc une aubaine pour l'autofinancement. Et si les plans d'économies imposés par l'État ont conduit à perdre 7 M€ à peu près de recettes, là aussi, les droits au titre du stationnement, comme les produits des services du Domaine, ont bien joué leur rôle de compensation, de sorte que les contribuables n'en ont absolument pas profité.

Quant aux compensations de toutes sortes, on y perd son latin, c'est fait pour cela d'ailleurs, c'est la valse des suppressions, des compensations, des rajouts et des changements de ligne d'écriture. La refonte totale des financements publics et surtout de la fiscalité locale est plus que nécessaire si on veut continuer à parler sans tiquer de transparence, d'équilibre et de justice en matière fiscale.

La suppression intégrale de la taxe d'habitation aurait impliqué normalement la suppression de cette taxe sur les résidences secondaires, tout cela pour minorer les

transferts en provenance de l'État. On voit bien que la règle a déjà été bien changée et le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes annoncera son lot forcément d'augmentations et impactera les taxes annexes.

Cette suppression avait pour but de compenser la montée en puissance de la fiscalité écologique, ou fiscalité énergétique si vous préférez, qui sera bien supérieure, on peut même parler de choc fiscal environnemental. La question est celle des ressources qui la remplaceront parce que 25 Md€, ce n'est pas une paille et cela représente 1 % du PIB. Au bout du compte, on ne croit plus personne, ni l'État ni les collectivités locales, le prélèvement à la source rendant toute modification impossible. Toutes ces mesures étaient annoncées pour l'amélioration du pouvoir d'achat et ne seront en fait qu'un pur et simple alourdissement des taxes de production qui nous pend au nez.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Bocquet est parti, il a retiré ses interventions. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

On peut être habitué aux effets d'annonce du gouvernement, notamment des ministres Le Maire et Darmanin, mais cela n'enlève rien au fait qu'ils excellent en matière de communication. Depuis la présentation du budget de l'État 2020, on voudrait nous convaincre du tournant social et écologique de cette loi de finances actuellement en discussion au Parlement. Que diable, que se passe-t-il ? Le gouvernement aurait pris conscience de l'urgence sociale décriée par les Gilets Jaunes et de l'urgence écologique ? C'est naturellement une supercherie.

L'examen du projet de loi de finances ne résiste pas aux annonces faites. Par exemple, la demande du rétablissement de l'ISF fortement exprimée durant des mois par les Gilets Jaunes n'apparaît pas, balayée d'un revers de main par le président de la République. Or, la commission des finances du Sénat a rendu un rapport sur le sujet et les constats sont édifiants : le gain fiscal lié à la réforme s'élève à 8 338 € par foyer et atteint 1,2 M€ pour les 100 premiers contribuables à l'ISF.

En outre, on y apprend que 18 % des ex-assujettis à l'ISF ne payent pas l'IFI, l'impôt sur la fortune immobilière. Avec la mise en place du plafond de taxation des dividendes, les trois quarts du gain fiscal ont bénéficié aux 10 % les plus riches.

On nous répète que les classes moyennes seraient les grandes gagnantes de ce budget grâce à la baisse des 5 Md€ de l'impôt sur le revenu et la suppression du dernier tiers de la taxe d'habitation. En valeur absolue, un célibataire au SMIC qui bénéficie à peine de la prime d'activité obtient un gain de 206 € pour l'année, soit 0,56 € par jour. Pour un salarié à 1 537 € par mois, le gain est de 822 €, soit 2,25 €, de quoi se payer un café !

Quelle révolution fiscale ! Au terme des trois premiers budgets de l'ère Macron, un français percevant un revenu mensuel aura gagné 284 € par an, soit 77 centimes par jour, quand le revenu des 1 % les plus fortunés aura gonflé de 4 462 €.

L'INSEE publiait un rapport indiquant que le taux de pauvreté en France aurait augmenté de 0,6 % en 2018 pour atteindre 14,7 % de la population, une hausse des inégalités

surtout liée à la forte augmentation des revenus des capitaux mobiliers désormais soumis au prélèvement forfaitaire unique, concentrés chez les plus aisés.

Cette situation, c'est déjà le bilan de l'ère Macron. Ces baisses d'impôt des très riches essentiellement seront financées par des ruptures claires et des réductions d'effectifs. On annonce également une nouvelle baisse des APL, un détricotage de l'assurance-chômage et de nouvelles fermetures de services publics. Hors de question pour ce gouvernement de faire financer ces mesures en s'attaquant aux grosses niches fiscales ou encore aux avantages dont bénéficient les grandes entreprises.

De plus, ces baisses d'impôt sont loin de répondre aux demandes de justice fiscale ou sociale puisque 50 % des Français ne payent pas l'impôt sur le revenu. Pour 2020, avec ce budget, les 22 millions qui ont moins de 1 230 € par mois n'auront pas un euro de pouvoir d'achat de plus lié à la baisse des impôts sur le revenu. Les 5 millions de nos concitoyens qui ont moins de 700 € par mois et qui, par conséquent, n'acquittent pas la taxe d'habitation, n'auront pas, eux non plus, un seul euro de pouvoir d'achat en plus.

Concernant les collectivités, ce n'est guère mieux. Avec la maîtrise des dépenses de l'action publique locale, le projet de loi de finances 2020 guide drastiquement l'attribution des concours de l'État aux collectivités territoriales. La somme affectée sera au total de 40,9 Md€, sans changement par rapport à 2019. La dotation globale de fonctionnement est déjà passée de 41 Md€ à 26 Md€ entre 2011 et 2018. L'objectif du gouvernement est de réduire de 13 Md€ sur le quinquennat.

S'ajoute à cela la suppression de la taxe d'habitation qui se traduira par une perte conséquente de l'autonomie fiscale des communes ne pouvant compter que sur un seul impôt, la taxe foncière dont la part départementale leur sera transférée. Les Départements se verront d'ailleurs ainsi dépouillés des recettes fiscales, elles se trouveront mises sous tutelle de l'État.

En réalité, la logique partenariale scandée par le gouvernement plombe les collectivités locales. Ce budget ne répond donc en rien aux préoccupations des besoins du pays, ce gouvernement et M. Macron ne perdent pas de vue leurs objectifs initiaux de baisse de la dépense publique, de conduite d'une politique toujours favorable aux classes les plus riches.

À Villeurbanne, les chiffres ne disent pas autre chose, le graphique sur la topologie des recettes de fonctionnement montre clairement comment le glissement s'opère : la part de l'État dans le financement de la commune est en constante baisse alors que celle des ménages ne cesse d'augmenter. Toujours moins d'État et plus d'efforts des ménages.

C'est dans ces conditions plutôt tumultueuses que s'achève notre mandat dont nous pouvons dire qu'il n'a pas été simple à réaliser mais que nous avons rempli notre contrat avec les Villeurbannais. Les orientations budgétaires qui nous sont proposées continuent et se poursuivent dans le même esprit : la meilleure gestion possible au service des Villeurbannais. C'est une situation saine dont héritera la prochaine majorité, qui laissera suffisamment de marge de manœuvre.

Par exemple, la dette à Villeurbanne reste pour le moins maîtrisée. La dette propre augmente à 33,79 M€ fin 2018 contre 26,68 M€ fin 2017, soit 225 € par habitant. Le taux d'endettement de la Ville est de 21,2 % contre 82,7 % pour les communes de plus de

100 000 habitants. L'endettement nouveau en 2018 s'élève à 9,5 M€ dont 1,5 M€ reportés sur 2019. La capacité de désendettement de la Ville augmente donc logiquement avec l'accroissement de celle-ci et l'évolution de l'épargne brute pour rester à 1,23 an.

L'épargne brute est reconstituée en 2018, mettant fin à une tendance baissière. La situation financière de la Ville de Villeurbanne s'améliore malgré l'impact des mesures fiscales. Les mesures d'économie impulsées dès 2015 portent leurs fruits bien qu'elles aient été poursuivies avec la contractualisation avec l'État, laissant peu de marge dans une ville où le service public municipal est une nécessité.

C'est donc avec le devoir accompli et une confiance inébranlable en l'avenir que nous terminons ce mandat. Confiance car on ne peut tromper indéfiniment les électeurs, et vous qui basculez aujourd'hui à droite aurez à défendre les dérives ultralibérales sous couvert de progressisme qui plombe le contrat social. Vous aurez à porter l'opposé de ce qui s'est construit ici, notamment en matière de logements sociaux et de services aux personnes, d'éducation et d'environnement. Vous serez le relais des politiques de votre gouvernement.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bravo. Monsieur Stéphane Frioux pour le groupe socialiste ?

M. Stéphane FRIOUX.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Le document présenté a pour objectif de permettre une réflexion globale sur les plans financiers et stratégiques dont les axes seront inscrits dans le budget primitif 2020 qui sera le principal rapport de notre Conseil de décembre. Le débat de ce soir doit permettre de faire de la pédagogie et de rappeler quelques évidences politiques.

Lors de nos précédents débats en 2017 et 2018, les intervenants soulignaient l'incertitude entourant la situation économique et certains, dont les socialistes, s'interrogeaient fortement sur les limites de la politique impulsée par le président de la République et le gouvernement Édouard Philippe. Aujourd'hui, les interrogations et les doutes demeurent. Au moment du troisième budget du quinquennat d'Emmanuel Macron, les orientations budgétaires et fiscales du gouvernement montrent clairement que la jambe droite prévaut sur la jambe gauche dans la prétendue théorie du « en même temps ». Dans le « en même temps », il faut surtout retenir que les décisions nationales impactent les marges de manœuvre politique des collectivités locales et qu'il est donc totalement illusoire voire mensonger de vouloir établir une dichotomie entre la politique nationale et la politique locale. Il faudra bien que les tenants de la majorité actuelle prennent leurs responsabilités et assument les conséquences de la politique nationale sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le projet de loi de finances est celui de la désolation pour les collectivités territoriales. Il entérine les tâtonnements de l'exécutif s'agissant de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, première recette fiscale des communes et des intercommunalités. Deux mesures viennent pénaliser nos collectivités : d'une part, celles qui ont augmenté leur taux en 2018 ou 2019 se verront privées du produit lié à cette hausse, d'autre part, le gouvernement change la règle du jeu en ce qui concerne la revalorisation des bases. Alors qu'il était prévu une revalorisation des bases en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre, le gouvernement annonce une sous-revalorisation.

Une nouvelle fois, nous pouvons poser la question de la libre administration des collectivités et des marges de manœuvre laissées aux politiques locales.

C'est dans ce contexte que le rapport doit aussi s'inscrire. Villeurbanne n'est pas épargnée par les conséquences de la politique gouvernementale, et l'action municipale doit tenir compte de cet environnement. La situation financière de la ville reste correcte. Les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 038 € par habitant contre 949 € pour l'année précédente. Rappelons que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants hors Paris est de 1 150 €.

Vous le savez, un nombre limité de postes de recettes représente 78 % des recettes de fonctionnement. Nous sommes donc dans une situation de dépendance réelle envers toute évolution majeure de ces ressources et la baisse de la part des concours de l'État sur l'ensemble des recettes, que vous avez montrée dans votre rapport, engendre des conséquences directes sur les capacités d'agir de notre municipalité et sur les Villeurbannais.

L'analyse des dépenses fait apparaître comme chaque année que le premier poste est celui lié au personnel. Ce constat fait toujours l'objet de commentaires visant à faire des économies, cette année encore. Pour notre groupe, les agents de la Ville ne sont pas des coûts exagérés qui seraient imputés aux contribuables. Je relève même que les dépenses de personnel ont baissé de 0,96 % en 2018 après une hausse de 4,6 % en 2017, et ce malgré le fameux glissement vieillesse technicité. Ce sont des femmes et des hommes, 1 814 agents rémunérés au total, selon le rapport, qui œuvrent au quotidien pour que les habitants de Villeurbanne bénéficient d'un service public de qualité. Ce débat d'orientations budgétaires est donc une bonne occasion pour les assurer de notre soutien et de notre reconnaissance.

Il est d'ailleurs surprenant d'entendre celles et ceux qui préconisent toujours plus d'économies réclamer dans le même temps toujours plus de services pour les habitants, surtout lorsqu'ils ne sont pas aux responsabilités.

Dans un contexte de désengagement de l'État, la majorité a pris ses responsabilités sur la durée des mandats précédents et sur celui-ci. Sa stratégie financière a pour objectif d'assurer la pérennité de l'action municipale et de préserver un service public de proximité, de qualité, en direction des Villeurbannais.

Nous sommes face à une situation de duplicité évidente de la part du président et de son gouvernement qui se font les chantres des économies en les faisant porter sur les capacités d'agir des collectivités. Notre groupe n'a pas d'hostilité aux économies mais refusera toujours le dogmatisme des partisans acharnés de la diminution de la capacité d'agir de la puissance publique, c'est-à-dire d'une vision de la société dans laquelle la solidarité et la cohésion seraient des variables d'ajustement.

Les élus socialistes et apparentés s'inquiètent d'une politique gouvernementale qui remet en cause les capacités d'intervention des collectivités et fragilise donc leur capacité à répondre aux besoins des habitants. Les orientations budgétaires présentées répondent à la volonté de tenir compte du contexte national et de trouver des adaptations pragmatiques, sans renier le cœur de nos objectifs, pour les Villeurbannais. Nous souhaitons toujours proposer aux Villeurbannaises et Villeurbannais des services de qualité permettant une cohésion sociale et un développement de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Stéphane Frioux. Merci à l'ensemble des intervenants, vous vous êtes situés pour l'essentiel dans ce que j'avais moi-même souhaité, c'est-à-dire qu'on en reste à des propos contextuels un peu généraux, qu'on n'entre pas dans le détail de tel ou tel chapitre qui ne figure pas directement dans ces orientations budgétaires.

Un mot quand même à M. Morel, les deux derniers orateurs se sont questionnés d'ailleurs par rapport à ses propos : « -3 % pour la masse salariale, ce n'est pas grand-chose », ce serait mieux s'il nous disait où et comment. La responsabilité, c'est de dire où. Quand on est dans une ville où les besoins sociaux augmentent, où les besoins d'équipements d'une manière générale augmentent, vous comprenez que dire qu'on va faire -3 % relève quand même un peu de l'irresponsabilité et je voulais le souligner. Dans ce sens, ce qu'ont dit M. Gluck, M. Bravo et M. Frioux pointait les limites de ce genre de propos.

Madame Morel, deux petits mots. Parler du retard en matière d'investissement alors que l'investissement, y compris dans la période 2008-2014 que vous avez pointée, était près du double de ce qu'il avait été en 2014, il faut avoir des lunettes de myope ou une mauvaise foi, mais je n'ose penser que vous faites preuve de mauvaise foi en trouvant que cet investissement est trop faible, dramatiquement faible. Je ne sais pas qui peut vous suivre sur ce terrain.

Vous avez dit qu'on y perd son latin dans les collectivités locales, je suis assez d'accord avec vous mais, à vous entendre mélanger situation locale et situation nationale, il faut reconnaître que l'on y perd aussi son latin, dans la cohérence de vos propos.

En tout cas, merci globalement d'avoir été dans le cadre de ce débat qui, comme je l'ai dit au début de mon propos, sert à resituer quand même l'action de la Ville dans le cadre plus global à la fois de l'évolution de la situation économique mais aussi de la politique mise en œuvre par le gouvernement. Vous y êtes tous revenus, chacun à votre manière.

Je voudrais dire, pour conclure ce débat, sachant que la conclusion ne sera pas tout à fait pour aujourd'hui, qu'à l'évidence, il n'y a pas eu de miracle économique Macron. La libération du marché du travail, plutôt au début du mandat, l'incitation à l'investissement, la diminution de la fiscalité sur les entreprises qui a été également avancée n'ont pas véritablement conduit à enrichir la croissance en emplois et n'ont pas eu un effet majeur en termes de compétitivité. C'est indéniable. Le chômage, même s'il a connu une petite baisse ces derniers temps, demeure à un niveau élevé.

Dans le même temps, les réformes d'inspiration libérale se sont enchaînées et s'enchaînent en mettant à mal le système de santé, et on en a la preuve en ce moment : l'accompagnement des plus démunis, prochainement le système de retraite, même si on voit bien que, sur ce secteur, on diffère les annonces, les ponctions sur le logement social dont nous avons beaucoup parlé ici, toutes ces fractures sociales deviennent plus profondes et, surtout, aucun véritable projet ne se dégage, aucun cap, ce qui était pourtant indiqué au début du septennat. La conversion écologique reste dans les discours et, même dans les discours, elle reste très en dessous des enjeux d'aujourd'hui.

Les fractures territoriales sont de plus en plus fortes. Les antagonismes entre territoires ont plutôt tendance à s'affirmer, et cela face à un État qui a voulu un peu instrumentaliser les pouvoirs locaux. On se souvient du premier rapport du président de

la République avec les maires, il tente un peu la câlinothérapie actuellement avec le Congrès des maires qui se déroule aujourd'hui et dans les quelques jours qui viennent. On a eu quand même globalement, depuis son élection, un chef de l'État et un gouvernement qui ont tenté d'instrumentaliser les pouvoirs locaux soit en leur transférant un certain nombre de politiques publiques, soit pour leur faire porter le poids de la baisse des déficits publics alors qu'on sait que les collectivités locales ne représentent que peu de choses dans les déficits publics et que, pour l'essentiel, c'est un déficit de l'État.

On a une action d'État, et on peut quand même en faire le bilan aujourd'hui, qui a été largement marquée du sceau de l'incohérence.

Certains l'ont rappelé ici, l'État veut agir sur la fiscalité des particuliers en supprimant la taxe d'habitation qui pouvait avoir des défauts, nous étions tous d'accord pour le dire, mais qui avait quand même une fonction particulière dans le financement de l'action publique locale. Cela s'accompagne d'un système de compensation qui sera forcément imparfait pour mettre en place la neutralité qui a été revendiquée en même temps que la mise en place de cette réforme.

Dans le même temps, l'État a décidé, en termes d'action publique, un certain nombre de choses avec une grande légèreté, il faut le dire, par exemple avec la scolarisation obligatoire à trois ans. À Villeurbanne, quasiment tous les élèves étaient scolarisés à trois ans. La seule conséquence, c'est que l'on n'a pas analysé l'impact que cela avait sur les collectivités locales qui se trouvent de fait, Damien Berthilier l'a dit avec d'autres à plusieurs reprises, aujourd'hui intervenir davantage dans le financement des écoles privées. Là encore, on nous dit que l'on va compenser, qu'on va trouver des systèmes. Ce sera un peu compliqué et on peut douter véritablement de la compensation qui sera mise en place.

Plusieurs y ont fait référence dans ce propos, l'État a mis en place un système contraignant fortement les dépenses des collectivités. Certains font mine de s'en réjouir comme M. Morel, ou s'en réjouissent plutôt.

M. Hervé MOREL.- J'ai dit le contraire !

M. LE MAIRE.- Vous nous avez dit qu'on l'avait eu dans la douleur.

M. Hervé MOREL.- J'ai dit que c'était contraire à vos principes.

M. LE MAIRE.- Contraire à nos principes, c'est autre chose. En tout cas, ce système de contrainte se fait sans tenir compte des dynamiques territoriales et cela vise à réduire un déficit public que l'État lui-même contribue à maintenir, voire à creuser, en plus en déconnectant les dépenses, puisque c'est ce qui est contractualisé, et pas les recettes, alors que l'on peut légitimement dans une ville avoir des recettes supplémentaires pour différentes raisons. Nous avons été presque tous ici unanimes à le critiquer.

Je suis d'accord avec les derniers intervenants. Pour ceux qui se feront aux prochaines élections municipales, ici ou ailleurs, les chantres du macronisme municipal, une espèce aujourd'hui quasiment inconnue, il faut le reconnaître, ils auront à assumer cette responsabilité et ils ne pourront pas chercher à s'en défaire. Ce sera le sujet prochain mais je tenais quand même à le dire ici en me tournant un peu vers ma droite. Ils étaient

deux tout à l'heure, il n'y en a plus qu'un, je regrette pour Prosper Kabalo qui a assumé la totalité de cette responsabilité. C'est ainsi. Mais il y en a d'autres aussi un peu plus loin et au rang d'en dessous.

Pour ce qui est de Villeurbanne, la situation financière de la collectivité reste tout à fait favorable et les éléments présentés dans le rapport budgétaire en témoignent. Elle est favorable en tant que telle par rapport aux éléments d'analyse habituels des collectivités, je n'y reviens pas beaucoup : la dette maîtrisée, l'autofinancement important qui a évolué favorablement, l'évolution des dépenses et des recettes qui en 2020 restera maîtrisée, avec pourtant l'ouverture (je le dis pour ceux qui trouvent qu'il y a des risques) de nouveaux équipements, des écoles, des crèches qui ont évidemment un effet de majoration sur les dépenses et qui devraient pouvoir se faire sans effet ciseau.

La Ville a fait face pendant le mandat à une diminution sans précédent du financement des collectivités par l'État, ce n'est pas seulement depuis Macron, l'objectivité m'oblige aussi à le dire, mais une baisse des dotations sur la période 2014-2017 et une remise en cause de l'impôt local depuis. Nous avons dû faire des efforts de gestion supplémentaires et prendre des décisions lourdes de conséquences mais je pense nécessaires et surtout courageuses.

Pour ceux qui disent qu'on peut toujours faire mieux, enlever 3 %, je rappelle que, sur ce mandat, nous avons fait 4 M€ d'économies nettes de fonctionnement. Ce n'est pas rien. Nous l'avons fait sans doute un peu dans la douleur mais nous avons voulu transformer cette nécessité non pas en une douleur mais en une façon positive de « remise en cause », en tout cas sans obérer les capacités de faire de l'action publique dans notre collectivité locale.

Nous l'avons fait avec détermination mais nous n'avons pas sacrifié nos principes et nos dynamiques d'action, et je suis reconnaissant aux deux derniers intervenants de l'avoir souligné dans leurs propos.

Nous l'avons fait avec précaution : biennialisation des Invites, nous avons expliqué pourquoi ce choix s'est imposé, externalisation d'un équipement petite enfance avec une DSP mais c'était aussi une façon de répondre à cela. Nous avons aussi fait évoluer certains tarifs mais en introduisant chaque fois une évolution de la tarification sociale.

Tout cela s'est inscrit dans une stratégie de long terme, un désendettement, une reconstitution de l'autofinancement, pour permettre de dégager une capacité d'investissement forte, et, sur ce mandat, 230 M€ d'investissement. C'est un record absolu et je pèse mes mots.

La situation de la Ville est favorable aussi au regard d'un projet territorial (je pense là aussi un peu à la Métropole, en tout cas notre agglomération) qui se met en place et qui suppose d'être accompagné en termes d'infrastructures urbaines, d'équipements et de services publics.

Prendre les attributs de la centralité, ce que nous sommes aujourd'hui dans la métropole, avec ce que cela suppose de services à la population, de dynamique économique, commerciale, sociale, avec ce que cela peut supposer aussi de contraintes comme la nécessaire intensité urbaine, comme le risque d'accroissement des disparités, nous avons voulu prendre toute notre place au cœur de l'agglomération sans repousser les

populations en difficulté aux marges ou à la périphérie, en continuant de construire des logements sociaux, en aidant donc à cette production, ce qui devient de plus en plus difficile, et malgré la rudesse et la densité croissante des relations qui sont quand même aussi une des caractéristiques aujourd'hui de nos sociétés dans les rapports aux citoyens.

Nous avons maintenu globalement une qualité de vie, une tranquillité publique dans les espaces extérieurs, dans les écoles et dans les équipements publics.

Nous avons mis en place ce projet dans la durée. Je crois qu'il a permis de préserver dans Villeurbanne un vivre ensemble « pas pareil », pour reprendre un peu ce que nous disons lorsque nous présentons les Invites. En dépit d'une métropolisation urbaine, qui certes est porteuse de dynamique mais aussi de risques d'homogénéité, de sectorisation urbaine et sociale, on voit bien que c'est aussi cela qui peut être à l'œuvre, Villeurbanne est restée ce qu'elle est, et peut-être même plus encore qu'avant.

La bonne gestion de notre collectivité, et je regrette que l'opposition ne le dise pas ou ne s'en rende pas compte, ou fasse comme si elle ne s'en rendait pas compte, c'est d'abord la prise en compte que la Ville a structurellement un niveau de recettes faible et des besoins sociaux importants. Le niveau de recettes faible : j'ai plusieurs fois expliqué en quoi l'histoire nous a conduits à cette situation. Elle n'est pas de notre responsabilité directe, il faut remonter à trente ou quarante ans, voire davantage pour analyser cette situation.

Ces recettes faibles au niveau structurel et ces besoins sociaux importants, cela signifie qu'il faut être prudent dans nos choix financiers, sinon le risque est grand de déséquilibrer rapidement les équilibres financiers.

La bonne gestion, c'est aussi la prise en compte d'un impératif politique pour une ville comme la nôtre, et le bien public, c'est un patrimoine commun qu'il faut protéger, embellir et préserver dans la durée. Dans ce bien public, il y a les équipements, le service public, les politiques que nous allons développer, il y a aussi une façon de vivre ensemble dans une ville où chacun peut et doit trouver sa place. C'est quand même d'abord avant tout au service de cela que doit s'inscrire notre gestion.

Voilà ce que je voulais rappeler en conclusion de ce DOB. Évidemment, le budget nous donnera l'occasion sans doute de revenir sur un certain nombre de ces problématiques, en tout cas merci à tous de vous être inscrits dans les problématiques d'un débat d'orientations budgétaires et pas dans celles uniquement d'un budget primitif. Merci.

Nous allons voter. C'est aussi un vote de prise en compte, c'est un peu formel. Nous prenons acte de la présentation du rapport. Est-ce que certains considèrent qu'ils n'ont pas pris suffisamment acte de cette présentation ? Cela n'engage rien pour le vote du budget, je le précise, pour ceux qui pourraient avoir un doute. Tout le monde considère que nous avons pris acte ? Non ? Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Partiellement puisque vous ne répondez pas aux questions qui sont posées.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que vous faites alors ?

Mme Michèle MOREL.- Je n'en sais rien.

M. LE MAIRE.- Si vous n'en savez rien, il est difficile pour moi de le savoir pour vous.

Je mets au vote le fait qu'on prend acte de cette présentation.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

M. LE MAIRE.- L'abstention est une façon de ne rien savoir, j'ai compris. Nous continuons.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 8 abstentions) -

6 – RÉVISION ET ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – AFFECTATION DU PRODUIT DE LA QUÊTE MARIAGE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Qui vote pour la baisse de recettes ?

- Adopté à l'unanimité -

8 – GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS, 35 RUE DES ALLIÉS – AJOUT D'UNE MENTION SUPPLÉMENTAIRE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

9 – GARANTIE D'EMPRUNT 3F IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 24 LOGEMENTS, SITUÉS 221 RUE JEAN-VOILLOT À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

10 – GARANTIE D'EMPRUNT SOLIHA – RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT SITUÉ 4 RUE PAUL-VERLAINE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Madame Morel, comme c'est un logement, vous vous absteniez. C'est toujours une garantie d'emprunt.

Mme Michèle MOREL.- Vous avez des raccourcis qui sont extraordinaires quand même !

M. LE MAIRE.- J'essaie de comprendre ce que vous faites.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

11 – GARANTIE D'EMPRUNT SVU – CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) DU COURS TOLSTOÏ – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 115 COURS TOLSTOÏ – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE CB N° 38 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 contre) -

14 – NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET SES ANNEXES – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je rappelle que la convention-cadre a été présentée à la Métropole au dernier Conseil de la Métropole, Mme Vessiller en était le rapporteur. M. Lung pour la présentation et ensuite nous aurons cinq interventions.

M. Richard LLUNG.- Quelques mots de présentation.

Chers collègues, le nouveau programme de renouvellement urbain date en fait de 2014. Entre-temps, le contrat de ville qui concerne la réalisation de la Métropole et de la Ville date de 2015, et nous sommes aujourd'hui en protocole de préfiguration qui a été élaboré et voté en 2016.

Les étapes aujourd'hui dans lesquelles nous sommes sont les conventions pluriannuelles qui concerneront cette fois chacun des projets qui prennent place dans la métropole dont Villeurbanne bien sûr, et la présente convention-cadre qui n'est qu'une convention-cadre mais qui est assez importante.

Je vous en cite le contenu avant les débats.

D'abord, un volume prévisionnel important de démolition et reconstitution de 5 000 logements sociaux globalement sur le territoire de la métropole, 3 000 et quelques sont validés, donc déjà financés aussi par l'ANRU à hauteur de 35 M€ et par la Métropole à hauteur de 13 M€.

C'est le principe ensuite de la solidarité territoriale puisque, dans les communes dont le taux de logements sociaux est entre 25 % et 50 % (c'est le cas de Villeurbanne), la reconstitution des logements détruits se fait à hauteur de 75 %. Pour les communes qui sont dites carencées, l'offre est en totalité reconstruite. Enfin, pour les communes comme Vaulx-en-Velin ou Vénissieux qui ont un logement social supérieur à 50 %, ces 50 % doivent être reconstitués sur ces communes.

J'ai essayé de résumer, d'être très simple sur l'ensemble de cette politique de la Ville qui est toujours assez complexe. Il y a un cofinancement par ailleurs de l'ANRU et de la Caisse des dépôts pour les moyens d'ingénierie. C'est le cas aussi à Villeurbanne, vous avez un tableau dans la délibération. Pour ce qui concerne la Ville, entre le financement des uns et des autres et de la Ville bien sûr, il y a pour nous un directeur de projet et une collaboratrice de projet.

Il est demandé au Conseil Municipal aujourd'hui l'approbation de cette convention-cadre et la charte du relogement qui va avec lorsqu'il y a un relogement prévu, et la possibilité pour le maire de solliciter différentes subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai des demandes d'intervention. Monsieur Morel, pour trois minutes ?

M. Hervé MOREL.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agira d'une courte intervention pour rappeler notre attachement au renouvellement urbain même si nous pensons qu'à Villeurbanne toutes les facettes du renouvellement urbain n'ont pas été suffisamment utilisées, notamment en termes de démolition pour améliorer la mixité sociale et la diversification de l'offre résidentielle.

Le vrai problème qui demeure pour les quartiers ciblés à Villeurbanne, Les Buers et Saint-Jean, est l'enclavement, et je rappelle que le quartier où je suis né à Reims, classé lui aussi dans les cibles du NPNRU, a été métamorphosé avec l'arrivée du tram et le désenclavement qui en a suivi. Force est de constater que, pour ces quartiers de Villeurbanne, le désenclavement n'a pas évolué pendant le mandat en cours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'était M. Morel, le Rémois, vous nous l'aviez déjà fait une fois.

M. Hervé MOREL.- Je ne peux pas renier mes origines, et en plus c'est un bon exemple.

M. LE MAIRE.- Très bien. Ensuite, nous avons Mme Vessiller. Y a-t-il une intervention ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous retirons notre demande d'intervention, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci madame Khelifi. Madame Morel pour le Rassemblement National ?

Mme Michèle MOREL.- A la lecture de cette convention, nous avons retrouvé très bien retranscrite la situation, en tout cas c'est une lecture que j'ai trouvée très intéressante, riche en enseignements et, pour une fois, sans trop de blabla abscons auquel nous sommes habitués.

En gros, c'est la poursuite du premier PNRU estimé à 1,5 Md€ sur 14 sites, dont Villeurbanne Buers, et les orientations du suivant dans les 66 quartiers des 23 communes concernées par ces restructurations qui se répartissent en 37 quartiers prioritaires dont les Buers et les futures études sur Saint Jean ; également sur 29 quartiers en veille active, je pense que cela signifie des quartiers qui sont en train de perdre pied.

Il est bien difficile d'ignorer que la situation s'étend à vitesse grand V, comme il est dit dans cette convention, avec d'autres mots évidemment, je cite : « *Les enjeux de rééquilibrage territoriaux demeurent et les résultats du PNRU 1 restent à confirmer.* »

C'est une politique métropolitaine et je suis assez satisfaite que, cette année, nous ayons six intervenants quand, en début de mandat, j'étais pratiquement la seule à m'intéresser à la question, et pourtant c'est un sujet d'importance en matière de Politique de la Ville, de logement et même d'aménagement du territoire.

Nous sommes d'accord sur bien des points, c'est ce que nous voulions dire ce soir, d'où notre surprise, vous le pensez bien, autant que vous d'ailleurs, mais aussi notre satisfaction. Par exemple, cette convention prévoit le rééquilibrage de la part des logements locatifs sociaux sur le centre et l'ouest de la métropole, et moins dans l'est, ce qui aura un impact positif direct sur Villeurbanne puisqu'il est envisagé également de faire baisser le taux de ces logements par la démolition entre autres. Reconnaissez que nous l'avons souvent dit durant ce mandat, c'est tout simplement logique.

Madame Le Franc m'avait envoyée sur les roses voici trois ans, et même après d'ailleurs, au sujet de la vente de ces logements sociaux aux habitants, quant à nos réserves sur leur possibilité et leur méconnaissance de ce qu'est d'être copropriétaire. Nous apprenons là aussi avec satisfaction que, dans la stratégie de diversification résidentielle, il est bien prévu des ateliers de sensibilisation et d'information à destination des futurs copropriétaires sur le contrôle des charges, la marche d'une copropriété, etc., appuyés par un kit, comme quoi nos analyses ne sont pas si bêtes que cela madame Le Franc.

Nous apprenons aussi, et ce n'est pas une mince mesure, le vœu pieux qui consiste à vouloir améliorer l'efficacité des processus d'attribution des logements, améliorer aussi la prise en compte des publics. Si seulement ce n'était pas qu'un vœu pieux ! Les attentes de transparence et de clarté sont prégnantes : pourquoi certains ont un logement tout de suite quand d'autres attendent plusieurs années ?

D'habitude, nous votons toujours globalement contre mais, là, nous nous abstiendrons en suivant avec attention la réalisation de toutes ces nouvelles décisions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Quel progrès ! Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, monsieur le Maire, nous partageons le contenu de la délibération et nous la voterons, naturellement, comme nous l'avons votée à la Métropole. Je voudrais juste attirer l'attention sur un point concernant les logements

sociaux : je crois qu'au prochain mandat, nous ne pouvons pas revendiquer moins de logements sociaux que ce que nous avons déjà revendiqué auparavant. Nous avons fixé un seuil de 28 %, je pense que le prochain mandat doit poursuivre cet objectif de construire au moins les 28 % de logements sociaux et j'espère qu'il transpire dans cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bravo. Madame Gandolfi qui remplace Mme Hadj Mimoune ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de ce nouveau programme de renouvellement, il nous est demandé de voter la convention-cadre de renouvellement urbain. Nous notons que, sur les huit sites d'intérêt national, deux concernent notre ville. Les enjeux d'intervention ont été nommés, c'est la poursuite de l'intégration de ces quartiers dans une dynamique de développement, développer les équipements publics, diversifier l'offre de logements et poursuivre le maillage urbain. C'est ce que propose cette convention-cadre.

Nous remarquerons quand même, particulièrement pour le quartier Saint-Jean, que nous aimerions que ces souhaits soient suivis d'une réalité assez rapide. Nous avons noté que la desserte en transports en commun ou le départ de la poste n'arrangent pas la vie des habitants, nous souhaiterions qu'il y ait de véritables enjeux qui permettent ce désenclavement. D'ailleurs, voici quelques jours, nous avons rencontré le conseil citoyen qui a reposé cette même envie de voir les choses avancer, en particulier demander au représentant de la Métropole que la désignation de l'aménageur puisse se faire sur ce mandat de façon qu'après les choses puissent aller relativement vite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avant de donner la parole à M. Richard Llung, Mme Le Franc qui veut nous parler des roses ?

Mme Claire LE FRANC.- Je ne parlerai pas des roses mais, effectivement, puisque j'ai été mise en cause, nous n'avons pas la même interprétation de cet avenant. Le contrôle des charges est lié à la loi ALUR, donc au gouvernement Hollande, puisque les locataires interviennent de plus en plus quand il s'agit de réhabilitation ou de nouvelle programmation de logement. C'est bien un pouvoir d'agir qui a été conféré à ces locataires et nous le voyons aujourd'hui.

Quant au quartier de veille active, madame Morel, depuis 2014, il s'agit des anciens quartiers en contrat de cohésion urbain de solidarité, qui s'appellent maintenant quartiers Politique de la Ville ; les quartiers en veille active, ce sont ceux qui sont sortis du champ des quartiers Politique de la Ville qui étaient avant nommés CUCS.

C'est juste une partie de ces quartiers puisqu'un nouveau zonage a été fait en 2014, et la Métropole et les villes concernées ont choisi de conserver ces ensembles et ces périmètres pour ne pas dépouiller Pierre pour habiller Jacques.

M. LE MAIRE.- Merci pour le changement de prénom qui apporte un peu de fraîcheur, de Pierre à Jacques ! Monsieur Richard Llung ?

M. Richard LLUNG.- Quelques mots puisque tout le monde s'envoie sur les roses, essayons de ne pas être dans les choux. C'est un petit jeu de mots du soir.

Madame Morel, vous embrassez tellement de sujets que vous les étreignez relativement mal. On peut être d'accord sur le prolongement du NPNRU 1, sur la philosophie politique sans doute. La différence quand même, c'est que pour Villeurbanne Buers et Villeurbanne Saint-Jean, ce sont des secteurs priorité nationale, ce qui change beaucoup les choses, même si cela n'accélère pas toujours comme on le souhaiterait les réalisations telles que nous les attendons. C'est donc un changement.

Par ailleurs, il y a quelque chose à appréhender aussi au niveau des échelles. Vous avez mélangé d'autres sujets, ils sont connexes mais ils ne sont pas toujours à mettre au même rang, notamment la vente HLM, devenir copropriétaire, etc., des vrais sujets tout à fait importants mais qui ne concernent pas tout à fait cette convention. Je le précise à nouveau par rapport à la discussion d'aujourd'hui.

Il y a des questions d'échelle aussi, cela a été abordé par Hector Bravo sous un autre angle. Le taux de logement social et le renouvellement urbain fonctionnent ensemble mais il faut hiérarchiser la pensée. L'objectif qui est inscrit au PLU-H du taux de logements locatifs sociaux à Villeurbanne est bien de 28 % à l'horizon 2030. Lorsqu'on regarde la sectorisation, la territorialisation par quartier ou par îlot, pour aller au plus fin du territoire, il y a aussi des considérations de reconstitution qui doivent être équilibrées entre les produits neufs et les produits anciens, chacun ayant sa fonction par rapport aux revenus des habitants. C'est ce qui compte le plus. L'habitat social ancien, lorsqu'il est rénové, correspond à des loyers qui sont relativement faibles, et cela correspond aussi à une population qui a de faibles revenus, c'est une offre tout à fait nécessaire.

Vous aurez remarqué qu'à Villeurbanne (nous avons discuté de temps en temps de ce sujet), nous ne sommes pas très favorables par principe aux démolitions. Nous ne le sommes que parce que c'est nécessaire parfois pour un dossier ou parce que c'est nécessaire aussi lorsque l'habitat le nécessite vraiment, parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité, mais de manière générale, le logement social rénové offre un taux de loyer de l'ordre de 4 € à 5 € du mètre carré qui est tout à fait indispensable à une bonne part de la population.

Le taux de logement social est bien à Villeurbanne de 28 %, il s'inscrit dans celui de la métropole même si le taux de logement social est toujours apprécié par commune.

Sur les déséquilibres est/ouest à l'échelle métropolitaine, historiquement, le logement social est à 70 % à l'est de la métropole, il est beaucoup plus faible à l'ouest. Le plus faible taux de la métropole est de l'ordre de 3,5 % dans une commune de l'ouest. Ensuite, bien sûr, des phénomènes de solidarité territoriale doivent être pris en compte et le sont par le PLU-H, mais ne vous attendez pas dans une telle partition qui a au moins cinquante ans d'existence à ce que la correction se fasse en quelques années. C'est trop lourd, il y a beaucoup trop de logements, il faudrait construire beaucoup trop, et vous seriez contre.

Sur l'enclavement, monsieur Morel, je vous fais remarquer quand même qu'à Villeurbanne nous avons une chance exceptionnelle parce que les deux quartiers en priorité nationale de la Politique de la Ville que sont Saint-Jean et les Buers sont aussi deux quartiers

inscrits dans un fort renouvellement urbain. C'est formidable et c'est le cas dans peu de communes. Saint-Jean, c'est une ZAC, cela se développera. Cela fait très longtemps que l'on en parle, cela demandera encore un peu de temps mais cela progresse. Cela concernera beaucoup d'hectares dont la partie logement social ancien. L'activité économique sera confortée, il y aura du transport en commun. Ce n'est pas encore fait mais c'est le développement urbain qui gagnera ces quartiers Politique de la Ville, qui auront une chance supplémentaire, parce qu'ils entreront dans cette dynamique, de se rénover et peut-être de fonctionner beaucoup mieux.

Pour les Buers, c'est pareil. Lorsque nous votons les délibérations qui concernent le Terrain des Sœurs, lorsque vous voyez le réaménagement de la rue du 8 mai, lorsque vous voyez les évolutions qui vont intervenir entre la rue Octavie et la place des Buers, cela représente un ensemble qui s'appelle le quartier des Buers, pas uniquement le secteur Buers Nord, le quartier de Villeurbanne des Buers qui est en plein renouvellement urbain, qui en plus verra probablement un peu plus tard le prolongement de T1 pour aller à Saint-Jean et rejoindre le campus de Vaulx-en-Velin.

Nous sommes dans deux secteurs de la métropole où la Politique de la Ville peut s'inscrire dans une dynamique de développement urbain beaucoup plus générale, beaucoup plus générique, beaucoup plus ordinaire, et c'est quand même formidable.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Llung de ces précisions, un peu plus que ça d'ailleurs. Je mets ce rapport aux voix sachant que c'est un rapport qui a été présenté à la Métropole, qui a été voté par la Métropole, et nous avons la nécessité de procéder à un vote à l'identique.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

**15 – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR L'EXPÉRIMENTATION
« OPENDATA COMMUNALE » AVEC LA MÉTROPOLÉ DE LYON –
Mme Dominique BALANCHE**

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet voulait intervenir mais il est parti. Désolé, pour Madame Balanche, sauf si elle veut dire quelque chose ? (*Non*)

Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**16 – EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES – Mme Christelle
GACHET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FÊTE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE 2020 – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION (CDG69) POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LES ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS ET LES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-ÉDUCATIFS – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Mme Thouvenot, et ensuite Mme Khelifi et Mme Gandolfi.

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération nous permettra de signer une convention avec la Maison métropolitaine de l'emploi et de l'insertion, c'est l'aboutissement de plus de quatre ans de travail entre la Métropole et les communes pour construire une politique d'insertion unifiée à l'échelle des 59 communes de la métropole, mais aussi qui prenne en compte les spécificités territoriales de chacune des communes.

En effet, les réalités sociales sont extrêmement différentes selon les communes de la métropole, notamment en termes de taux de chômage. Nous avons eu aussi historiquement des investissements politiques et, de ce fait, financiers, en faveur de l'insertion selon ces communes.

Le travail de la Métropole, des communes et de la Maison métropolitaine de l'emploi et de l'insertion a consisté à bâtir une offre équitable sur l'ensemble du territoire qui prenne en compte les investissements communaux. Cette convention nous permettra d'articuler le travail des équipes de la Ville de Villeurbanne au sein de la direction du

Développement Économique, de l'Emploi et de l'Insertion, sur un temps de travail dédié, pour le compte des orientations métropolitaines, et de continuer à travailler sur les orientations Ville, notamment de continuer à faire ce que l'on fait de manière volontariste. Je citerai « Le village des recruteurs », « Territoire zéro chômeur » ou encore les clauses sociales d'insertion que nous développons avec les promoteurs immobiliers. Aujourd'hui, 28 promoteurs immobiliers signent des conventions de clause d'insertion, ce qui permet chaque année à plus de 80 personnes de retrouver le chemin vers l'emploi. C'est vraiment parce que Villeurbanne investit dans ces politiques d'insertion.

Je répondrai bien volontiers à vos questions sur cette délibération qui est somme toute assez technique.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le gouvernement Macron vient d'adopter une réforme de l'assurance-chômage d'une ampleur inédite, mettant une pression jamais vue sur les demandeurs d'emploi. Cette réforme aura un impact sur le nombre d'indemnisés et nécessairement sur le nombre de personnes qui auront recours au RSA, soit les personnes concernées par les politiques d'insertion mises en œuvre par la Métropole de Lyon.

Plutôt que d'agir efficacement et structurellement sur les politiques de l'emploi, le gouvernement préfère réduire encore une fois les droits des plus précaires, alors qu'il a taillé au fil des ans un environnement fiscal et réglementaire sur mesure pour le patronat, sans aucune contrepartie : nous avons pu le voir très récemment avec l'enseigne Auchan qui, malgré les dizaines de millions d'euros qu'elle a perçus au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, a annoncé la semaine dernière un plan de réorganisation qui supprimera près de 300 postes de travail sur trois ans. L'Etat-providence fonctionne donc très bien... pour les grandes entreprises.

Mais comme cela ne suffit pas et qu'il vaut mieux cacher la forêt, le gouvernement envisage maintenant de supprimer l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion pour enterrer le travail précieux d'analyse et de compréhension des mécanismes économiques et sociologiques qui sont à l'origine du développement de la pauvreté, de façon à ne pas trop montrer que les politiques publiques mises en œuvre depuis de nombreuses années peinent à réduire le nombre d'exclus. Cachez cette pauvreté que l'on ne saurait voir !

Revenons maintenant à cette délibération. La précarité tue plus que jamais et les politiques d'insertion doivent évoluer, et surtout être remises à plat. Nous avons exprimé un certain nombre de craintes, lorsque nous avons abordé ici même le sujet en mai 2018 dans le cadre de la création de la future Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

D'abord, la nécessité de proximité avec les usagers. La convention ne nous rassure pas beaucoup plus sur ce point : elle évoque très vaguement, en quelques lignes, le déploiement d'antennes de proximité.

Ensuite, nous avons déploré qu'à Villeurbanne notamment, les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, les foyers bénéficiaires du RSA et les seniors étaient en nette augmentation ces dernières années, une hausse bien plus marquée à Villeurbanne qu'en moyenne dans la métropole. A-t-on fait un focus particulier sur ces populations plus fragilisées ?

Nous avons par ailleurs fait référence à la gouvernance envisagée par ce groupement d'intérêt public : ni les bénéficiaires, ni les organisations syndicales ou professionnelles, ni les associations en rapport avec l'emploi ou la formation particulièrement concernées n'étaient cités dans la liste des partenaires, même à titre consultatif. Qu'en est-il à ce jour ?

L'article 6 de la convention fait référence au suivi et à l'évaluation de cette convention dont l'échéance est le 31 décembre 2020. Nous souhaiterions que ce soit l'occasion de faire un véritable bilan partagé avec tous les partenaires impliqués.

Nous voterons ce rapport en souhaitant, une nouvelle fois, qu'il réponde à la hauteur des enjeux solidaires, écologiques et démocratiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Gandolfi ?

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette convention nous propose une organisation assez technique et, dans mon intervention, il y aura sans doute quelques propositions qui pourront répondre à la préoccupation qui vient de nous être exprimée.

Cette délibération constitue quand même un pas important dans la lutte contre le chômage. En effet, la mise en place de la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi est une opportunité de la ville pour l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, qu'elles bénéficient du chômage ou du RSA. Cette convention permet de définir les actions qui pourront être menées, en complémentarité à celles conduites par la Métropole, mais elle permettra également de conduire des actions en propre sur son territoire, ce qui est un élément essentiel du dispositif en termes de proximité entre Ville et habitants.

En effet, parmi les actions mises en œuvre par le GIP, on peut noter l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi. Parmi ces actions, nous savons que l'accueil et la formation se font en direction de la maison de la Métropole mais aussi des services de la Ville à travers son CCAS, tandis que la formation peut être prise en compte par le Pôle Emploi qui est partenaire à la fois de la Métropole et de la Ville.

Nous savons également que des freins à la recherche d'emploi peuvent être levés autant par les partenaires de la Ville (l'habitat, la santé), que par les référents sociaux rattachés à la Métropole.

Tout ceci nous conduit à dire que les acteurs participant au dispositif d'insertion doivent se connaître, échanger régulièrement, travailler ensemble. Actuellement, à la Métropole existent des instances que l'on appelle des ITT, ce sont des instances d'échange autour de

dossiers difficiles à résoudre présentés par les partenaires de la Métropole. Il serait sans doute intéressant d'ouvrir ces instances à des réunions plus larges réunissant tous les référents sociaux, le Pôle Emploi, le coordinateur liaison emploi qui appartient à la Ville et à la Métropole, et un ou deux représentants des entreprises qui étudieraient à chaque instant les dossiers complexes ou non.

Cette instance pourrait traiter à la fois des personnes nouvellement privées d'emploi, car on sait que les premiers mois de rupture d'emploi sont ceux qui vont engendrer du chômage de longue durée, ou des personnes qui sont depuis trop longtemps en recherche d'emploi et pour lesquelles un seul type d'accompagnement ne suffit pas.

Concernant la charte des 1 000, objectif fixé par la Métropole pour que 1 000 entreprises adhèrent au projet, certes, nous devons inciter les entreprises à signer cette charte, mais nous pouvons aussi compter sur les nombreuses entreprises villeurbannaises qui peuvent être aussi sollicitées, les zones d'activité, le Pôle Pixel, les associations sportives dont certaines participent à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

Enfin, dans la perspective d'un accompagnement plus global de la personne en recherche d'emploi, tel par exemple qu'imaginé dans le plan pauvreté, nous devons favoriser l'accueil d'un demandeur d'emploi par deux référents : un référent pôle emploi et un référent social.

C'est pourquoi favoriser sur le même lieu une permanence du Pôle Emploi et des référents, comme la permanence du Pôle Emploi qui s'installera en janvier Passage 33 à Saint-Jean où on pourra aussi y retrouver les référents emploi du centre d'animation de Saint-Jean ou la mise à disposition des ressources, constitue une véritable avancée.

Pour conclure, cette convention est une véritable opportunité car elle permet une synergie entre tous les acteurs du champ de l'insertion, qu'ils soient rattachés à la Métropole ou à la Ville, et œuvrant pour un déploiement d'antennes de proximité au service des demandeurs d'emploi.

Pour avoir présidé la commission locale d'insertion, on voit des jeunes qui sont passés par la mission locale qui sont bénéficiaires du RSA et qui, à 35 ans, ont très peu travaillé. On peut se demander si un meilleur accompagnement n'aurait pas aidé à lever tous les freins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot, quelques mots ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Quelques mots de réponse.

Madame Khelifi, je vous rejoins sur les politiques nationales qui contribueront à fabriquer de nombreux invisibles et qui permettront aux courbes du chômage de diminuer, mais bien sûr d'augmenter encore le nombre de personnes privées d'emploi.

Sur les craintes que vous exprimez par rapport à la convention, Mme Gandolfi a en partie répondu : cette convention, c'est simplement une des briques des politiques d'insertion, et là où je vous rejoins, c'est peut-être qu'il nous faudrait un document cadre global qui puisse permettre de se rendre compte de l'action en matière d'insertion qui est conduite à la fois par la Ville, par la MMIE et par la Métropole, puisque les actions en proximité des

publics s'opèrent via les appels à projet que finance la Métropole auprès des associations qui elles-mêmes interviennent dans les quartiers. C'est un peu compliqué, cela fait des rebondissements d'acteurs, mais c'est bien la Métropole qui, sur ses compétences d'insertion, finance directement les opérateurs en proximité.

Le rôle du coordonnateur emploi insertion est de travailler sur cette proximité, de s'assurer que la proximité n'est pas simplement sur le papier mais qu'elle se traduit bien dans les faits et notamment sur l'orientation des personnes, que ce soit bien au plus proche de chez elles, au moins dans un premier temps quand elles reprennent le chemin de la recherche d'emploi, pour ce premier accueil et cette orientation avant de rejoindre Pôle Emploi quand c'est Pôle Emploi qui est le plus adapté à la personne ou d'autres organismes, notamment Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap.

Sur la gouvernance de cette Maison métropolitaine de l'emploi et de l'insertion, elle s'est dotée d'un conseil d'orientation qui est composé des représentants que vous estimiez importants, c'est-à-dire les personnes concernées par des situations de précarité, la Mission régionale d'information sur l'exclusion et les syndicats de salariés ainsi que des chefs d'entreprise qui sont autour de la table pour venir construire les orientations de cette Maison métropolitaine de l'emploi et de l'insertion, qui s'adosse également sur une autre instance politique, à l'échelle de la Métropole, pour prendre en compte les diversités géographiques territoriales des 59 communes de la métropole.

La vigilance que nous devons avoir dans les prochains mois, dans les prochaines années, c'est la façon dont cette territorialisation de l'action reste réelle et comment nous, la Ville, par rapport à nos spécificités territoriales et des engagements politiques sur lesquels nous aimerions davantage ancrer l'action d'insertion, nous continuerons d'avoir de véritables marges de manœuvre, et que ce ne soit pas une concentration à l'échelle de la métropole des décisions et une réponse homogène et égalitaire sur l'ensemble du territoire. C'est bien une approche équitable qu'il faut avoir puisque les problématiques sociales sont différentes d'un territoire à l'autre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions)

21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Le conseil de quartier de Cyprian-Les-Brosses m'a demandé une interruption de séance pour évoquer un certain nombre de sujets par rapport à ce quartier, ce que j'ai accepté.

D'abord, je propose à Mme Le Franc de présenter la délibération elle-même. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Ensuite, j'interromprai la séance pour donner la parole à une représentante du conseil de quartier, Madame Roche.

Madame Le Franc d'abord ?

Mme Claire LE FRANC.- La délibération est traditionnelle, il s'agit de l'attribution de subventions à différentes associations au titre des orientations que nous avons mises en œuvre sur la Politique de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci. Je la mettrai aux voix après l'interruption de séance.

(La séance, interrompue à 19 heures 51, reprend à 19 heures 56.)

M. LE MAIRE.- Merci madame Roche. Je rouvre la séance.

J'ai demandé à Mme Claire Le Franc de vous apporter réponse, en tout cas un certain nombre d'éléments de réponse.

Mme Claire LE FRANC.- Quelques éléments parce que je n'aurai pas toutes les réponses, bien évidemment. Après le conseil de quartier qui m'a reçue régulièrement, mais aussi mes collègues Myriam Gros-Izopet et Richard Llung que vous citez vous-même, je pense que non seulement vous êtes écoutés et entendus. En revanche, les résultats concrets peuvent durer, et c'est bien l'exemple même de la dichotomie entre un temps de projet et la vie quotidienne d'un quartier. Nous sommes au cœur de la logique projet et de la transformation de ce quartier, comme vous l'avez évoqué Madame Roche.

Notre intention, et je pense que nous vous l'avons transmise et que vous l'avez entendue bien évidemment aussi, c'est bien que cette évolution soit accompagnée par la Ville et qu'il y ait bien sûr des liens très forts entre le quartier d'aujourd'hui et le quartier de demain, et de ne pas nier aujourd'hui pour demain ni l'inverse.

Nous allons travailler à cela, c'est notamment dans ce cadre que nous travaillons sur la Maison de service public, avec des agrafes à faire entre le futur quartier et le nouveau. Nous y réfléchissons d'ores et déjà. Je sais que des évolutions sont en cours sur le RAM dont vous avez parlé, et notamment sur La Poste, parce que c'est un quartier en Politique de la Ville. Sur La Poste, quand nous avons reçu la direction régionale, vous l'avez sollicitée, j'étais présente mais aussi Myriam Gros-Izopet, nous avons aussi, en tant qu'élus, été mis devant le fait accompli de la part de La Poste qui est dans des injonctions contradictoires entre les engagements pris au titre de la Politique de la Ville par le groupe La Poste mais aussi ses contraintes budgétaires qui, comme tout est en silo en France, font l'objet de deux directions différentes, une direction courrier et une direction finance. Nous n'avons pas été entendus à ce jour.

Vous avez sollicité, et je vous accompagne aussi sur cette sollicitation parce que je serai présente, une évolution et un bilan après trois mois de ce nouveau fonctionnement, mais nous avons constaté avec vous, et nous avons dit notre désapprobation à la direction régionale de La Poste, que le fait de n'être ouverte que des matinées en semaine nous interrogeait quand même sur le devenir du groupe La Poste sur ce quartier, comme d'autres à Villeurbanne.

Je porte aussi cette réflexion au niveau de la préfecture et de la Métropole parce que ce sont des enjeux à l'échelle métropolitaine que ces services au sein des quartiers Politique de la Ville. À l'échelle métropolitaine, nous serons aussi plus forts puisque d'autres maires doivent y faire face.

Je laisserai peut-être M. le Maire aller plus avant sur le CLSPD que je maîtrise moins, sachant que c'est un ancrage et un enjeu à l'échelle d'une commune, mais des liens sont

possibles puisqu'à travers le Carré de Soie, sur un volet urbanistique, nous arrivons à avoir des liens notamment avec Vaulx-en-Velin. Il me semble que nous pourrions créer ce lien aussi sur ce volet.

Plus généralement, fin septembre, quand nous nous sommes vus, vous aviez fait une proposition que nous avons actée pour le contrat de ville de pouvoir associer le conseil de quartier à l'évolution, faire un état zéro du contrat de ville aujourd'hui pour les futurs avenants. Aujourd'hui, il est en cours d'être reconnu, par tout ou partie des membres du conseil de quartier et de la commission, comme un conseil citoyen comme le disait la loi. C'est acté aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais dire ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci. Mme Le Franc a répondu de façon assez complète, sachant que le dialogue continue et que les choses ne sont jamais terminées, elles ne se ferment pas à l'issue de la réunion de ce soir. Les élus que vous avez cités, et madame Le Franc, se sont rendus à beaucoup de rendez-vous que vous aviez sollicités ou qu'ils avaient eux-mêmes sollicités.

Sur La Poste, vous savez bien qu'aujourd'hui c'est une société anonyme à capitaux publics, pour autant ce n'est plus La Poste comme elle a été dans le passé. Cela ne l'empêche pas normalement d'avoir un certain nombre d'obligations, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville. Sur ce plan, nous avons eu quelques difficultés malgré nos nombreuses relances, et mon directeur de cabinet, M. Safar, y a participé très directement en dialogue continu, ce qui ne suffit pas à ce que nous obtenions satisfaction. Encore faut-il le dire.

Pour le dernier point, je vous lis ce que m'a répondu La Poste, c'est récent, à moins que, monsieur Safar, vous en ayez déjà donné connaissance ? Non, alors je vous le lis parce que cela témoigne bien de ce que veut faire La Poste : *« Concernant le bureau de La Poste des Brosses, nos équipes restent toujours très attentives à l'accueil et à l'accompagnement des clients dans leurs démarches. Nous avons pris en charge des clients mécontents et nous ne recensons pas à cette date de fortes incivilités sur ce sujet (je ne sais pas ce que cela veut dire ici d'ailleurs). Nous avons mis en place à plusieurs reprises une présence de médiateur du PIMS afin d'accompagner les clients les plus en situation de fragilité. Nous remettrons cette mesure en place début décembre. Pourriez-vous me faire remonter des cas précis de situation client avec leurs coordonnées, nous nous chargerons de les contacter directement ?*

D'autre part, nous allons prochainement honorer la demande d'une nouvelle rencontre du comité de quartier des Brosses, je vous tiens au courant. »

C'est la directrice chargée de la relation avec les collectivités locales qui répond. À Saint-Jean, où la situation n'est pas la même, on ne peut pas dire qu'au niveau de La Poste, ce soit toujours très facile et que nous soyons entendus, quel que soit l'endroit depuis lequel nous parlons.

Concernant le RAM, c'est évidemment de notre responsabilité directe mais je crois que les élus concernés ont quand même eu l'occasion de vous répondre. C'est vrai que l'école Albert-Camus devait avoir des locaux supplémentaires, le RAM y était installé depuis un certain temps, nous nous attacherons à trouver des solutions. On a trouvé des solutions me dit Mme Sultan. En tout cas, c'est un dossier évolutif, avec Flora-Tristan également,

la maison de quartier des Brosses et les lieux d'accueil. On est dans une situation qui est peut-être transitoire parce qu'avec le développement du quartier, on ira peut-être vers un RAM plus classique, plus traditionnel mais, pour l'instant, l'urgence était de faire en sorte que le groupe Albert-Camus puisse accueillir les enfants et ensuite nous verrons avec le RAM.

Autre point, la Maison de service public sur laquelle Mme Le Franc a bien répondu. Je sais que cela a suscité des débats. Actuellement, c'est l'Angle 9. L'Angle 9 a une structure qui a déjà un peu d'ancienneté, qui n'est pas accessible aux personnes handicapées, qui présente un certain nombre de contraintes. Une des pistes a été évoquée pour une installation dans l'Autre Soie parce qu'on aura des locaux. La Ville va s'en porter acquéreur. Cela ne veut pas dire que l'on fermera l'Angle 9, il aura sans doute une autre vocation mais nous sommes sur un sujet en évolution de façon assez normale.

Quant au CLSPD, sur le plan de la forme simplement, il a une vocation strictement municipale. Le quartier des Brosses en fait partie. Pour autant, nous ne sommes pas fermés à des discussions comme nous l'avons fait spécifiquement sur le quartier du Tonkin sous une forme qui n'est pas le CLSPD *sensu stricto*.

Je rappelle quand même que les questions liées à la tranquillité publique sont abordées lors des cellules de veille avec des professionnels, des bailleurs, des membres de l'Éducation nationale, du centre social, des structures municipales, la police. Sur ce plan, on peut dire quand même qu'à la fois les questions sont abordées et des réponses peuvent être apportées. Je crois d'ailleurs que le conseil de quartier a été reçu sur cette problématique par M. Bocquet et par M. Vullierme le 7 novembre. Cela ne fait que quelques jours.

Le problème plus général, mais vous l'avez bien posé, c'est que nous sommes dans un quartier dans lequel les évolutions démographiques et surtout urbanistiques seront à l'œuvre dans les prochaines années. Nous avons obtenu de la Métropole le classement avec un périmètre d'attente mais d'évolution surtout. Le cabinet Dumetier a été chargé d'une étude à caractère prospectif. C'est dans ce cadre que nous serons amenés, peut-être pas moi et pas forcément tous ceux qui sont ici, en tout cas l'action municipale sera en continuité et se situera dans les prochaines années sur ce plan.

Voilà pour des réponses assez complètes que nous vous apportons, le dialogue reste ouvert, il est facile avec vous, les portes sont ouvertes. Nous aurons à le continuer autant qu'il le faudra dans les prochains jours et dans les prochaines semaines.

Je vous remercie. Je n'oublie pas de mettre aux voix le rapport de Mme Le Franc. Il s'agit de subventions Politique de la Ville.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions)

22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AUX DROITS POUR L'ANNÉE 2019 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

23 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- M. Ambrogelly, en tant que rapporteur, bien qu'il n'y ait pas de demandes d'intervention, souhaite dire quelques mots.

M. Marc AMBROGELLY.- Merci monsieur le Maire.

Par cette délibération, il vous est proposé d'une part de voter le versement du solde 2019 aux centres sociaux des financements avancés fin 2018 au titre de 2019, d'autre part de voter le versement des avances pour 2020 afin de ne pas créer de rupture dans les actions en cours et, enfin, de voter les subventions proposées afin de soutenir les centres en difficulté, encourager les initiatives novatrices, le partage d'expériences, accompagner les démarches mutualisées autour de la communication.

La municipalité a développé depuis 2013, en ce qui concerne les centres sociaux, une réelle volonté politique se traduisant par la mise en œuvre de ressources humaines et financières. La Ville, depuis cette date, sollicite chaque année la CAF à travers l'appel à projets fond publics et territoires. La Ville encourage la volonté exprimée par les centres sociaux de travailler en réseau.

La dynamique lancée par la municipalité, relayée fortement par les équipes éducatives des centres, permet de dire que tout a conduit à la réussite de ce projet. Les centres ont mis en place un accueil de qualité des enfants et des familles.

Malgré tout, nous avons rencontré des difficultés liées à certaines instabilités que peuvent connaître certains centres. Chaque centre social a nommé un référent handicap, ce référent tient un rôle essentiel dans le dispositif d'accueil de qualité. La Ville propose des formations aux référents à propos de l'accueil, de l'évaluation des besoins également portant sur les discriminations, et une sensibilisation au handicap des équipes d'animation, mais également à destination des enfants accueillis.

Le référent handicap s'attache à développer des temps d'observation avec la possibilité de faire appel à un psychologue, donc des animateurs impliqués qui s'interrogent sur leurs pratiques et qui évaluent les besoins de recrutements complémentaires.

Quelle évolution souhaitable ? Il est indispensable de confirmer cette politique volontariste de la Ville afin d'accueillir plus d'enfants, renforcer les équipes. Ceci a un coût et Villeurbanne l'a toujours assumé. Il serait pertinent que la CAF ouvre également ses financements sur la formation, l'analyse des pratiques et l'accompagnement des équipes. La Ville travaille en harmonie avec la CAF afin de répondre à l'attente des structures, ce qui permet aux centres sociaux d'être confortés dans leur initiative.

Je crois qu'il était important, bien qu'il n'y ait pas d'intervention, de développer les

enjeux inclus dans cette délibération et d'exprimer la volonté de la municipalité de réaffirmer ses engagements. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Ambrogelly. Vous avez remarqué sans doute que toutes les subventions que nous avons là sont liées à de la prise en compte du handicap. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le maire, si vous le permettez, une courte explication de vote puisque nous avons eu, après le rapport des commissions, dans les annexes, le compte rendu concernant l'association Alexandre Grossmann. Je voulais souligner que le rapport d'activité est mieux présenté que l'année dernière et qu'il y a eu un effort de ce côté. En revanche, il manque encore, selon moi, des données chiffrées, en particulier sur le nombre d'adhérents à l'association et sur les bénéficiaires des services de l'association.

Par ailleurs, comme je l'avais dit en commission, le budget de l'association me paraît encore relativement élevé par rapport à d'autres associations de ce type, je ne sais plus exactement la somme, mais plus de 21 000 € alors que le budget de l'association est de 55 000 €. Ce qui veut dire que la commune finance quasiment la moitié du budget de l'association, c'est pourquoi je m'abstiendrai ce soir.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y avait pas de demande, j'ai pensé qu'on terminerait le mandat avec des progrès si on peut dire. Vous avez donné une explication de vote, c'est votre droit légitime. Vous avez souligné vous-même que des choses positives sont écrites même si vous les trouvez insuffisantes.

Je mets ce rapport aux voix.

Mme Michèle MOREL.- Nous sommes contre mais pas pour les mêmes raisons. Il y a d'autres sujets, d'autres associations dans cette délibération.

M. LE MAIRE.- Sur l'ensemble de la délibération, vous faites quoi ?

Mme Michèle MOREL.- Nous votons contre mais je voulais préciser que ce n'est pas pour les mêmes raisons que monsieur Gluck.

M. LE MAIRE.- Nous entendons votre explication qui est incomplète mais qui dit les choses.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre - 3 abstentions) -

26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**27 – AVENANTS FINANCIERS AUX CONTRATS DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE
– M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Il s'agit de compagnies qui travaillent dans des groupes scolaires. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

28 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL1) THÉÂTRE ASTRÉE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

29 – CONVENTION FINANCIÈRE 2019 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION IREPSCENES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

30 – CONVENTION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER ET LA VILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Butet-Vallias avait demandé la parole, elle a retiré son intervention. Il n'y a pas d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

31 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ, LE RÉSEAU DE SANTÉ MUTUALISTE - AVENANTS FINANCIERS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Goyard avait demandé une intervention initialement mais elle l'a retirée. Elle-même d'ailleurs s'est retirée. Il reste Mme Crozon qui est ici.

Mme Pascale CROZON.- Juste quelques mots, monsieur le Maire, pour rappeler qu'aujourd'hui, le Planning familial subit les restrictions de crédits du gouvernement puisque le Planning familial du Rhône aujourd'hui voit sa subvention baisser de 22 000 €, ce qui pose énormément de problèmes pour son avenir, d'autant plus que des restrictions de crédit sont encore annoncées dans les années qui viennent. Je pense que si les restrictions de crédit durent encore, on aura beaucoup de difficultés pour avoir un Planning familial qui fonctionne dans les meilleures conditions.

M. LE MAIRE.- Merci. Un mot, madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Pascale Crozon d'insister sur les baisses que l'État fait subir au Planning familial, de 9 % pour l'année 2019, et on s'attend à ce qu'elles s'accroissent sur l'année 2020. Nous sommes le seul financeur sur la totalité du mandat à ne pas avoir bougé la subvention de fonctionnement pour le Planning familial, sachant que nous avons accordé également une subvention d'investissement à hauteur de 60 000 € pour l'accompagner dans l'aménagement de ses nouveaux locaux. Ils ont réintégré leurs locaux après être partis pendant six mois à Lyon, ils sont bien revenus à Villeurbanne au Tonkin, avec des locaux qui sont maintenant accessibles, notamment aux femmes en situation de handicap, pour pouvoir bénéficier de soins et d'accompagnement à la santé dans des conditions dignes.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

32 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTÉ SCOLAIRE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Mme Maurice non inscrite a demandé la parole, M. Damien Berthilier également. Voulez-vous dire un mot rapide madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- C'est une délibération importante, il y avait un trou dans notre relation avec l'Éducation nationale puisque nous n'avions aucune convention alors que, depuis les années trente, la Ville assurait le service de santé scolaire pour le compte de l'Éducation nationale pour les enfants en élémentaire, notamment en assurant le bilan des six ans. C'est un héritage que nous avons des maires médecins qui ont dirigé cette ville, Jules Grandclément et Lazare Goujon, et nous venons encadrer et préciser les cadres de la convention.

Cette convention s'accompagne aussi de subsides non négligeables puisque l'Éducation nationale versait 25 000 € à la Ville, et si elle-même avait dû exercer cette compétence, cela lui aurait coûté 400 000 €. Nous passons de 25 000 € à 50 000 € et nous espérons avoir 100 000 € l'an prochain, mais nous verrons bien si l'État tient sa promesse.

M. LE MAIRE.- Même les maires qui n'ont pas été médecins ont continué leur engagement. Je le dis quand même ! Ils étaient docteurs mais pas médecins. Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Juste quelques mots pour souligner l'augmentation de la subvention de l'Éducation nationale au service de santé scolaire de notre ville, liée à la signature d'une convention avec la Ville. En effet, nous sommes passés à 47 812 € contre 25 447 € en 2018.

Comme il est précisé dans la délibération, ce n'est qu'une première étape qui s'inscrit dans une perspective visant à ce qu'à terme la subvention représente 9,5 € par enfant, soit environ 100 000 € pour notre Ville.

Je tenais à le faire remarquer, d'abord parce que notre Ville a la chance de pouvoir

bénéficier d'un service scolaire de santé, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes puisque nous ne sommes que 11 en France à en bénéficier. C'est un vrai service public pour les enfants villeurbannais. Ensuite, à l'heure où de vrais problèmes de santé se posent chez nos enfants, la Ville peut y répondre.

Cette augmentation de subvention permettra de renforcer les moyens humains, comme vous l'avez précisé, et, à terme, renforcera aussi les missions engagées auprès des enfants de plus en plus nombreux dans nos écoles.

Le surpoids, l'obésité, le diabète, la malbouffe, souvent liés à des situations familiales, sont de réels problèmes pour nos enfants, et le service scolaire est là pour les détecter.

Bien évidemment, ce n'est qu'un exemple car il serait beaucoup trop long de lister tout le travail que les médecins et infirmières font au quotidien, aussi bien en matière de prévention que de respect des uns et des autres.

C'est ce travail que je tenais à saluer ce soir au travers de cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci monsieur le Maire.

Je ne vais pas prolonger trop ce Conseil, même si nous avons tous grand plaisir à être ensemble, je serai donc bref. Je voudrais simplement saluer également l'intervention de Gilbert-Luc Devinaz au Sénat qui a permis de relancer ces discussions, avec tout ce qui a été préparé en amont par les services de la Ville. Merci à M. Devinaz qui, par son action quotidienne, rappelle les vertus du bicamérisme en France.

Je voudrais juste dire quelques mots sur le fait que cette politique de santé scolaire s'inscrit pleinement dans la politique éducative, et vous verrez le mois prochain la délibération concernant le futur projet éducatif de territoire qui reprend bien ces grands objectifs autour de l'activité physique, autour de la souffrance psychologique, de la lutte contre le harcèlement, de la surexposition aux écrans, la prise en charge du handicap, tous sujets sur lesquels le service de santé scolaire est vraiment en première ligne. Merci madame Maurice de le souligner, c'est un vrai bénéfice que nous avons.

Je voudrais juste terminer avec un mot sur les enfants sans toit, parce que parler de santé alors que certains enfants n'ont même pas le minimum de ce qui est nécessaire pour vivre correctement, ce serait éviter de parler d'un sujet très important auquel nous sommes confrontés. Nous étions dans différentes écoles la semaine dernière et, chaque fois, nous avons vu de nombreux enfants dont l'ensemble de la famille n'a pas de toit. Les services municipaux sont aussi en première ligne sur ce sujet et, depuis deux ans, nous avons renforcé considérablement ce que nous pouvons faire dans le lien notamment au collectif que je voudrais vraiment saluer encore une fois ici.

S'il y a des enfants encore à la rue ce soir alors qu'il fait des températures proches de zéro, c'est parce que la politique gouvernementale n'est pas à la hauteur des enjeux, que nous avons un grand besoin de places supplémentaires pour l'hébergement hivernal, et que nous avons la nécessité de réfléchir à la politique migratoire du point de vue de ceux qui la subissent ou qui la vivent au quotidien, qui sont dans nos écoles qui sont des

enfants et qui n'ont pas demandé d'être dans la situation dans laquelle ils sont.

Je voudrais vraiment que l'on ait une pensée pour tous ceux qui se battent à leurs côtés et pour les familles elles-mêmes, pour dire que, si nous voulons intervenir sur la santé, ce sujet est primordial, avant les autres.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Berthilier. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION COLIN-MAILLARD - Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE CONCERNANT LE SOUTIEN AU POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES (PAEJ) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) -

36 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS (FICL) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS UNIVERSITAIRES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCTION SOCIALE ET ÉDUCATIVE DU SPORT – M. Mohamed Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET POLITIQUE PATRIMONIALE – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DES PARTENARIATS EUROPÉENS ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

43 – ADHÉSION À L'ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions) –

M. LE MAIRE.- Je vous remercie toutes et tous, rendez-vous le 19 décembre.

(La séance prend fin à 20 heures 25.)